IMT Nuremberg Archives

H – 481

International Court of Justice

635
7
K

H0481-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du lundi 28 janvier

Ouverte à 10h. sous la présidence

de Lord Justice Lawrence

Le Marshall annonce que l'accusé Kaltenbrunner n'assistera pas à l'audience du fait qu'il est malade.

LE PRESIDENT:- Voulez-vous continuer.

M. DUBOST.- Nous allons finir d'entendre le témoin Vieth, auquel je n'ai d'ailleurs plus qu'une question à poser.

LE PRESIDENT.- On va faire venir le témoin.
Faites venir le témoin.

M. DUBOST.- Vous continuez de déposer en bénéfice du serment que vous nous avez prêté ce matin.

Voulez-vous fournir quelques précisions complémentaires sur l'exécution des 47 officiers alliés que vous avez vus abattre en 48 heures au camp de Mauthausen, où ils avaient été amenés.

M. Jean Frédéric VEITH;- Ces officiers, ces parachutistes étaient abattus selon les systèmes ordinaires qui étaient employés lorsque les prisonniers devaient dis-

H0481-0003

paraître, c'est-à-dire qu'on les faisait travailler d'une façon outrancière, on les faisait porter des pierres, on les battait jusqu'à ce qu'ils prennent une pierre plus lourde, et ainsi de suite, jusqu'au moment où poussés à bout, ils se dirigeaient vers les fils de fer. S'ils n'y allaient pas volontairement ils étaient poussés, et ils étaient battus jusqu'à ce quils y aillent et au moment où ils en approchaient, où ils en étaient peut-être à un mètre, ils étaient abattus par rafales de mitraillette des miradors par les postes SS. C'était le système habituel employé pour ce que l'on appelait, par la suite, tuer leurs tentatives de fuite.

Ces 47 hommes furent abattus le 6 dans l'après midi, le 6 septembre dans l'après midi et le 7septembre au matin.

M. DUBOST.- Comment avez-vous connu leurs noms?

M. VEITH.- Leurs noms me sont parvenus par la liste officiel puisqu'ils avaient été enregistrés sur les régistres du camp et comme je m'occupais de la transmission de tous les changements survenant dans les effectifs à Berlin pour la section Hollerith . Je voyais toutes les listes de morts, je voyais toutes les listes d'arrivées.

M. DUBOST.- Avez-vous communiqué cette liste à un service officiel ?

M. VEITH.- Cette liste a été prise par les services officiels américains au moment où j'étais à Mauthausen. Après ma libération je suis immédiatement retourné à Munchhausen justement parce que j'étais au courant des documents et à ce moment là les services américains ont eu toutes les listes que nous avons pu retrouver.

H0481-0004

C/3

28/1/46

14h. à 15h.

M. DUBOST.- Monsieur le Président, je n'ai plus de question à poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Est-ce que l'accusateur britannique désire poser une question?

.....

Est-ce que l'accusateur des Etats Unis désire poser une question ?

.....

Est-ce que les membres de la défense désirent poser des questions ?

DOCTEUR BABEL .-Je suis le défenseur des SS et des SD.

Monsieur le Président, samedi j'étais au camp de Augsbourg, j'ai pu faire plusieurs constatations au sujet de ces camps, j'ai pu demander à des témoins individuels ce qui n'était pas possible avant parce que je n'étais pas au courant des questions . Je voudrais poser une question : je n'ai pas entendu la déposition du témoin de ce matin. Ce matin j'étais retenu par une conférence auprès du Général Michel, à laquelle j'étais obligé d'assister. C'est pourquoi, je n'ai pas pu entendre la déposition du témoin .

Je voudrais poser une question au témoin, une seule question. Si plus tard,....

LE PRESIDENT.- Vous pouvez contre-interroger le témoin maintenant . Nous avons appris que vous aviez laissé à 10h. 10 le Général Michel.

DR. BABEL.- Oui, mais pour le motif même de cette conférence il m'a fallu envoyer un télégramme, et faire des choses urgentes à la suite de cette conférence, de sorte qu'ilne me fut pas possible de venir plus tôt.

H0481-0005

28/1/46

14h. à 15h.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez certainement contre-interroger ce témoin.

DR. BABEL.- Je n'aurai qu'une question à poser, qui est la suivante : le témoin a dit que les officiers en question avaient été poussés vers les barbelés, par qui avaient-ils été poussés vers les barbelés ?

M. VEITH.- Ils étaient poussés vers les barbelés par les gardiens SS qui les accompagnaient et tout l'Etat Major de Mauthausen y assistait. Ils étaient battus aussi bien par les SS que par les un ou deux prisonniers verts qui étaient avec eux et qui étaient les "babots" . Ces prisonniers verts étaient souvent dans les camps pires que les SS mêmes.

DR. BABEL.- A l'intérieur du camp de Dachau, à l'intérieur des barbelés, il y avait donc presque uniquement des SS et sans doute à Mauthausen était-ce la même chose.

M. VEITH.- A l'intérieur du camp il n'y avait qu'un certain nombre de SS, mais ils changeaient et aucun de ceux qui appartenaient aux troupes qui gardaient le camp ne pouvait ne pas être au courant de ce qui se passait dans le camp puisque s'ils ne pénétraient pas dans le camp, ils en assuraient la garde dans les miradors et autour des camps et ils voyaient exactement ce qui se passait.

DR. BABEL.- Ainsi, les gardes qui tiraient sur les prisonniers étaient à l'intérieur des barbelés ou à l'extérieur ?

M. VEITH;- Ils étaient placés sur les miradors qui étaient en ligne ave c les barbelés.

H0481 - 0006

C/5

28/1/46

14h. à 15h.

DR. BABEL.- Est-ce que de là-bas, ils pouvaient observer que ces officiers ou n'importe qui d'autres étaient poussés à l'áide de coups vers les barbelés. Est-ce qu'on pouvait observer qu'on les poussait ou qu'on les frappait ?

M. VEITH.- Ils pouvaient tellement bien l'observer qu'à une ou deux reprises il y a eu des sentinelles qui ont refusé de tirer disant que ce n'était pas une tentative de fuite et ils ne tiraient pas. Ils ont été immédiatement relayés de leur poste et disparaissaient.

DR. BABEL .-Avez-vous pu remarquer cela vous-même ?

M. VEITH.- Je ne l'ai pas vu moi-même mais cela m'a été donné, cela m'a été rapporté entre autres par mon commandant fuehrer qui m'a dit :" voilà, une sentinelle a refusé de tirer !"

DR. BABEL.- Qui était le chef du Kommando ?

M. VEITH.- Le chef du kommando était Firmann .. Je ne me rappelle plus son grade, iln'était pas unterscharfuehrer il avait juste le grade au dessous de unterscharfuehrer et il était chargé de la sectionHollerith à Munchhausen.

DR. BABEL.- Je vous remercie.

Ie n'ai plus d'autres question à poser pour l'instant mais je demande au Tribunal de pouvoir interroger encore une fois le témoin dans un contre-interrogatoire.

LE PRESIDENT.- Lequel des témoins ?

DR. BABEL.- Je vous prie de garder le témoin à Nuremberg pour me permettre de l'interroger parce que cet après-midi je ne suis pas en mesure de faire un contre interrogatoire, étant donné que je ne connais pas cette interrogation et je demanderais en outre.....

H0481-0007

LE PRESIDENT.- Vous auriez dû être là si vous aviez fini votre interview avec le Général Michel à 10h 15. Il semble qu'il n'y ait pas de raisons pour que vous n'ayez pas été ici ce matin.

DR. BABEL.- Monsieur le Président,

Ce matinj'ai parlé avec le général Michel, j'ai même parlé de questions différentes qui m'ont occupé très longtemps et le Général Michel, lors de notre conversation, a pu constater aussi que mon travail et mon activité étaient très grands et qu'il était nécessaire, au point de vue des SS, de prendre un deuxième défenseur. En ce qui concerne la présence aux séances, mon temps est tellement limité qu'ilne m'est pas toujours possible d'y assister, mais cela m'est très pénible, mais la situation est telle et ce sont des cas que je ne peux pas prévoir ; jene peux pas faire autrement.

Puis-je encore poser une question ?

J'ai plus de 40.000 demandes qui sont à adresser au Tribunal ; vous pensez combien mon travail est important et combien mon activité est grande.

LE PRESIDENT.- Sans doute votre travail est très grand, mais ce matin, comme je l'ai déjà dit, le Général Michel nous a informés que son interview était finie à 10 heures et quart. Il semble au Tribunal que vous auries dû savoir que nous avions des témoins aujourd'hui et qu'ils donneraient des témoignages sur les camps de concentration. De plus, vous aviez obtenu l'ássistance d'un autre avocat Docteur March, je crois, qui devait parler à votre place et il l'a fait, et il pourra contre-interroger ce témoin, s'il désire le faire .

H0481 - 0008

C/7

28/1/46

14h. à 15h.

Maintenant, le Tribunal voudrait que vous concluiez votre interrogatoire de ce témoin, actuellement.

Avez-vous d'autres questions à poser au témoin ?

DR. BABEL.- Mais oui. Je voudrais poser quelques questions mais pour le moment cela ne m'est pas possible, et j je suis obligé de renoncer au contre interrogatoire de ce témoin s'il en est ainsi.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser, Monsieur Dubost ? Peut-être y a-t-il un autre avocat allemand qui désirerait procéder à ce contre interrogatoire.

.....

Voulez-vous vous adresser au Tribunal?

Monsieur Dubost, voulez-vous vous adresser au Tribunal ?

M. DUBOST.- Je voudrais dire au Tribunal, Monsieur le Président, que nous ~~xxxx~~ n'avions absolument aucune raison de redouter un contre interrogatoire de notre témoin, ou du témoin de ce matin, à n'importe quel moment et nous sommes prêts à demander à nos témoins de rester à Nuremberg autant qu'il le faudra pour affronter les questions de la Défense.

M. LE PRESIDENT.- Docteur Babel, étant donné que le Procureur français a proposé de garder le témoin à Nuremberg, le Tribunal vous permettra de poser toutes les questions que vous voudrez au cours des deux jours qui viendront.

DR. BABEL.- Merci.

LE PRESIDENT.- Maintenant, un autre avocat désire prendre la parole.

H0481 - 0009

C/8

28/1/46

14h. à 15h.

DR. KAUFMANN.- (défenseur de Kaltenbrunner)

Avant que je pose des questions au témoin, je voudrais, je me permettrais de dire quelques chose et je crois que ce serait pour la bonne suite des débats très importants. Ma demande est la suivante - je parle également au nom de mes collègues - ne serait-il pas souhaitable qu'il y ait un accord entre nous de sorte que aussi bien l'accusation que la défense aient unjour avant l'audition des témoins, l'indication des témoins qui doivent être entendus ce jour là. Le travail est devenu si grand entre temps qu'étant donné les conditions actuelles, il est impossible de poser les questions voulues. Il serait dans l'intérêt de tout le monde, aussi bien en ce qui concerne la défense - et nous sommes parfaitement prêts - qu'en ce qui concerne les témoins que nous devons entendre, de prévenir un jour d'avance l'accusation et la défense sur les témoins qui devront être entendus le lendemain.

LE PRESIDENT.-Le Tribunal a déjà exprimé ce désir d'être informé à l'avance des témoins qui seront appelés et des sujets qu'ils aborderont. J'espère que la Défense prendra note de ce désir. La Défense pourra interroger les témoins sur certaines questions. Le Tribunal pense l'avoir communiqué déjà à la Défense.

DR. KAUFMANN.- Oui, je vous remercie.

Lors des déclarations du témoin de ce matin, ainsi que lors des déclarations du témoin actuel, il y aune chose qui est très importante et ce point concerne un sujet qui peut paraître d'importance secondaire, mais pourtant il ne l'est pas. L'accusation....

LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas là pour faire un

H0481 - 0010

discours, mais vous devez poser des questions aux témoins.

DR. KAUFMANN.- Cela concerne la question de la responsabilité du peuple allemand. Le témoin nous a confirmé, nous a dit que la population civile aurait pu être au courant de ce qui se passait, c'est pourquoi je voudrais essayer d'atteindre la vérité en posant quelques questions.

Est-ce que les civils ont pu, par exemple, assister à des exécutions . Voudriez-vous me répondre à cette question ?

M. VEITH.- Ils ont pu voir les cadavres qui jonchaient les routes qu moment où l'on abattait les prisonniers qui rentraient en convois et on jetait même des cadavres des trains. Et ils pouvaient toujours se rendre compte de l'état d'émancipation des déportés qui travaillaient à l'extérieur puisqu'ils les voyaient.

DR. KAUFMANN.- Etes-vous au courant des atrocités et des cruautés qui ont eu lieu dans les camps ?

M. VEITH.- Puisque j'ai passé dans le camp je les ai vues, j'en ai vu une partie; lesautres je les ai entendues de témoins visuels.

DR. KAUFMANN.- Qu'avez-vous vu, voudriez-vous me le dire, Monsieur, me le répéter encore une fois. Avez-vous vu les ordres ou bien alors qu'avez-vous vu ?

M. VEITH.- Les ordres, non, j'ai vu l'exécution, ce quiest pire.

DR. KAUFMANN.- Bien, ma question était la suivante : savez-vous que le personnel des SS , ainsi que les hommes qui exécutaient, savez-vous qu'à ces personnes on leur avait fait

H0481-0011

promettre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du camp, dene pas dire quoi que ce soit sur les atrocités qui se sont passées dans le camp? et qu'ils étaient menacés de punitions très graves même de peine de mort, au cas où ces gens là raconteraient quelque chose de ce qui se passant dans les camps ou de ce qu'ils auraient vu.

Etes-vous au courant d'une pratique pareille qui aurait eu lieu dans les camps ?

Peut-être pourriez-vous vous-même aussi nous donner des indications à ce sujet là. Avez-vous vous-même fait des observations dans ce sens ?

M. VEITH.- Je sais que les ex-prisonniers qui ont été libérés ont dû signer une déclaration qui indiquait qu'ils ne répéteraient jamais ce qui s'était passé, et qu'ils devaient oublier ce qui s'était passé , mais ceux qui sont entrés en contact avec la population - et il y en avait beaucoup - ne manquaient pas de le raconter. D'autre part Mauthausen était situé sur une colline. Il y avait le crématoire qui jetait une flamme d'un mètre; si l'on voit toutes les nuits une flamme d'un mètre sortir d'une cheminée, on est certainement curieux de savoir ce que c'est et personne ne pouvait ingorer que c'était la flamme du crématoire.

DR. KAUFMANN.- Je n'ai plus aucune question à poser, merci.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a un autre membre de la Défense qui désire poser une question ?

Vous avez parlé de "prisonniers verts " ?

M. VEITH.- Oui, les prisonniers verts étaient des condmanés de droit commun, des condamnés qui servaient aux

H0481 - 0012

SS de police intérieure dans le camp. Ils étaient souvent, je l'ai déjà dit, même plus bestiaux que les SS eux-mêmes dont ils étaient les exécuteurs. C'est eux qui faisaient le travail quand le SS ne voulait pas se salir les mains, et c'est eux qui faisaient tout le sal travail, mais toujours sous les ordres du Commandantfuehrer.

Ce contact avec les " verts " allemands a été pour tous les détenus du camp une chose terrible au point de vue politique, parce qu'ils ne pouvaient déjà pas nous sentir, parce que nous n'étions pas comme eux, et ils nous persécutaient rien que pour cela déjà.

Dans tous les camps cela a été la même chose; dans tous les camps nous avons été brimés par les criminels allemands au service des SS.

LE PRESIDENT.- Monsieur Dubost, voulez-vous poser encore une question ?

M. DUBOST.- Je n'ai plus de question à poser, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT.-Très bien, alors le témoin peut se retirer.

M. DUBOST.- Nous demanderons maintenant au Tribunal de nous autoriser à faire entendre M. Capelin Hans, témoin norvégien

.....

Ce sera un témoin français quenous demanderons au Tribunal d'entendre car je m'aperçois que ne sont pas résolues les difficultés d'interprétation auxquelles nous nous sommes heurtés avec le témoin norvégien qui ne parle ni l'anglais, ni le français et donc il faut faire traduire la déposition en Français, ouen anglais, ce qui pose certaines difficultés

H0481-0013

techniques. Nous demandons donc au Tribunal de bien vouloir entendre le témoin français : docteur Dupont.

LE PRESIDENT.- (Après l'introduction du témoin) Votre nom est bien Dupont Victor ?

M. DUPONT.- Dupont Victor.

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter après moi le serment :

"Je jure de dire sans haine,ni crainte, de dire la vérité, toute la vérité, seulement la vérité."

(Le témoin répète les termes du serment)

LE PRESIDENT.- Voulez-vous lever la main droite et dire : " je le jure".

M. DUPONT.- Je le jure.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

M. DUBOST.- Vous vous appelez Monsieur Dupont Victor?

M. DUPONT.- Je m'appelle Dupont Victor.

M. DUBOST.- Vous êtes né le 12 décembre 1909 ?

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- A Charmes dans les Vosges ?

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- Vous êtes de nationalité française, né de parents français .

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- Vous avez mérité des distinctions honorifiques quelles sont-elles ?

H0481 - 0014

C/13

28:L:46

14h. à 15h.

M. DUPONT.-J'ai la Légion d'Honneur , je suis chevalier de la Légiond'Honneur, j'ai deux citations à l'ordre de l'armée et la médaille de la Résistance.

M. DUBOST.- Vous avez été déporté à Buchenwald ?

M. DUPONT.- J'ai été déporté à Buchenwald le 24 janvier 1944.

M. DUBOST.- Vous y êtes resté ..

M. DUPONT.- J'y suis resté 15 mois.

M. DUBOST.- Jusqu'au 20 mai 1945.

M. DUPONT.- Jusqu'au 20 avril 1945.

M. DUBOST.- Voulez-vous faire votre déclaration sur le régime du camp de concentration dans lequel vous avez été interné et sur le but poursuivi par les gens qui ont prescrit ce régime.

M. DUPONT.- Lorsque je suis arrivé à Buchenwald j'ai rapidement pris conscience des conditions difficiles de vie. Il n'y avait pas à la base du régime imposé aux détenus un principe de justice. Le principe qui était à la base était un principe d'épuration. Je m'explique. Nous nous trouvions - je parle des Français - réunis à Buchenwald, la presque totalité, sans avoir été jugés par les tribunaux.

En 1942, 1943 , 1944 et 1945 les jugements rendus étaient exceptionnels. Une grande partie d'entre nous avaient été interrogés et puis déportés ; d'autres avaient été innoncentés par les interrogatoires et déportés ; d'autres n'avaient pas été interrogés. Je citerai trois exemples : le 11 novembre 1943 des éléments chiffrés à plusieurs centaines avaient été arrêtés à Grenoble au cours d'une manifestation ayant pour but de commémorer l'armistice .

H0481 - 0015

C/14

28:L/46

14h. à 15h.

Ils vinrent à Buchenwald où une grande partir moururent. Même cas dans le village de Verchenie, dans la Drôme, en octobre 1943 ; je les vis également à Buchenwald. Même cas enfin à Saint Claude, en avril L944 ; je vis ces camarades arriver en août 1944.

Donc étaient rassemblés à Buchenwald des éléments qui tombaient sous le coup deslois de la guerre, mais était également rassemblée toute une gamme de cas, allant jusqu'à des cas incontestablement innocents qui étaient, je l'ai dit, innoncentés par l'interrogatoire où même pas interrogés. Enfin, il y avait les éléments qui étaient des éléments politiques. Ils avaient été déportés comme appartenant à des partis qui, dans leur ensemble, étaient combattus. Cela ne veut pas dire que les interrogatoires étaient des plaisanteries, les interrogatoires que j'ai subis et que j'ai vu subir - vous le savez - étaient particulièrement inhumains.

Je vais énumérer quelques procédés: toutes les gammes de coups, les noyades dans des baignoires, les compressions testiculaires, les pendaisons, enfin les serre-têtes et les tortures familiales. J'ai vu, en particulier, une femme torturée devant son mari ; d'autre part des enfants ont été torturés devant leur mère. Pour être précis, je citerai un nom : Francis Goret, habitant rue de Bourgogne à Paris, a été torturé devant sa mère.

Une fois dans le camp pour tous ces hommes les conditions étaient les mêmes.

M. DUBOST.- Vous avez parlé d'épuration raciale, politique, sociale, par rapport à quel criterium ?

H0481-0016

C/15

28/1/46

14h. à 15h.

M. DUPONT.- A Buchenwald étaient rassemblés tous sous le même régime des éléments dits politiques, des éléments dits nationaux essentiellement des juifs et des tziganes, et des éléments sociaux, en particulier des criminels. Il y avait des criminels de toutes nations : allemands, tchèques, français, etc... qui vivaient absolument ensemble et étaient astreints au même régime.

L'épuration n'implique pas la notion d'extermination mais en fait cette épuration était assurée par une extermination dont je veux parler. Elle commençait pour nous - dans certains cas elle était décidée d'emblée - je citerai un exemple : en courant 1944 un convoi d'enfants tziganes est arrivé à Buchenwald , plusieurs centaines. Par quel mystère administratif ? Nous ne l'avons jamais su. Au cours de l'hiver 1944 ces enfants furent tous rassemblés pour être réexpédiéx en vue d'être gazés à Auschwitz

C'est un des souvenirs les plus tragiques de ma déportation que ces enfants sachant parfaitement ce qui les attendait et que l'on apoussés vers leurs wagons alors qu'ils hurlaient et qu'ils pleuraient. Ils furent le jour même dirigés sur Auschwitz.

Dans d'autres cas l 'extermination était progressive ; elle commençait par le convoi d'arrivée. Un exemple : dans le convoi français parti de Compiègne le 24 janvier 1944 arrivé[illegible] le 26, dans un wagon que j'ai vu, il y avait 12 morts, 8 fous, sur 100 personnes qui étaient contenues dans le wagon.

J'assistai pendant ma déportation à de nombreuses arrivées de transports . C'était chaque fois, avec des proportions différentes, le même phénomène. Dès que le transport était arrivé, élimination relative qui était assurée de cette façon. Ensuite, c'était le séjour dans

H0481 - 0017

28/1/46

14h. ~ 15h.

la quarantaine avec des expositions au froid de plusieurs heures, pendant les appels. Les plus faibles mouraient . Ensuite, c'était l'extermination par le travail. Certains étaient sélectionnés et envoyés dans des commandos comme Dora, ~~Estroy~~ Stutthof, et Lora.

Ce que je vis c'est que après ces départs qui avaient lieu tous les mois - quandles contingents étaient remplacés - revenaient à Buchenwald des camions de morts. J'eus même l'occasion d'assister à leur autopsie. Je peux en donner le résultat. Les lésions étaient celles de cachexie estrêmement poussée et chez ceux qui avaient résisté un mois, deux mois, trois mois, très fréquemment on observait des lésions de tuberculose ex-aigües, à type de granulie surtout.

A Buchenwald même il fallait travailler et c'était comme partout d'ailleurs la seule chance de survivre. L'extermination à Buchenwald était assurée par des triages qui étaient assurés par le mèdecin chef Schidlowski Chilowski. Ces triages.....

M. DUBOST.- Je vous demande pardon de vous interrompre : ce mèdecin chef était de quelle nationalité ?

M. DUPONT.-C'était un mèdecinSS allemand.

M. DUBOST ;- Vous êtes bien certain ?

M. DUPONT.- Je suis absolument certain.

M. DUBOST. C'est un témoignage personnel que vous portez ?

M.. DUPONT.- C'est un témoignage personnel.

M. DUBOST.- Continuez je vous prie.

H0481-0018

C/17

28:1:46

14h. à 15h.

M. DUPONT.- Ces sélections étaient assurées donc par ~~Chilowski~~ Schidlowski qui extrayait les invalides et les malades ; ils étaient expédiés avant jánvier 1945 sur Auschwitz et puis ultérieurement sur Bergen Hensen. Aucun n'en est revenu.

Je vis un autre cas, il concerne un commando de juifs, qui avaient été envoyés à Auschwitz où ils restèrent quelques mois; à leur retour , alors qu'ils étaient incapables d'assurer encore le moindre travail, ils subirent la même visite et furent embarqués également pour Auschwitz.

Ceci sont des témoignages personnels ; j'ai assisté à ces sélections et j'ai été témoin de leur départ.

Ultérieurement à Buchenwald on a assuré les exécutions dans le camp même. Elles ont commencé en septembre, à ma connaissance en septembre 1944, dans la salle 7, une petite salle du Revier. Les hommes étaiet éxécutés par piqûres intra-cardiaques. Le rendement était assez faible : quelques dizaines au plus par jour.

Ultérieurement sont arrivés des convois, le nombre des cachexies augmentait. Il fallait accélerer les exécutions. Elles furent d'abord assurées à l'arrivée même des transports. Puis, dès janvier 1945, elles furent assurées dans un bloc spécial : le bloc 61. A ce moment, dans ce bloc étaient rassemblés tous les hommes que nous appelions là bas, à cause de leur allure, des musulmans. On ne les voyait jamais sans qu'ils n'aient leur couverture sur leurs épaules. Ils étaient incapa-

H0481 - 0019

bles du moindre travail. Ils devaient tous passer par le 61. Le chiffre des morts, au 61, allait quotidiennemment de 10 au minimum à 200 environ. L'exécution était assurée par une piqûre intra-cardiaque de phénol, exécutées dans les conditions les plus brutales. Les cadavres étéient ensuite transportés au crématoire par charrettes surtout pendant les heures des appels et pendant la nuit. Enfin, toujours pour l'extermination, elle était assurée en plus dans les derniers temps par les convois; les convois qui partaient de Buchenwald alors que les alliés avançaient étaient destinés à assurer une extermination.

Je donne un exemple : les derniers jours de mars 1945 sont arrivés à Buchenwald des éléments repliés du commando de Estroi . Ils sont arrivés absolument exténués , incapables de faire encore le moindre effort. Ce sont eux qui ont été désignés les premiers pour être réexpédiés, deux jours après leur arrivée. Entre leur point de départ, situé dans le petit camp, c'est-à-dire au bas du camp de Buchenwald et la place d'appel où ils devaient définitivement se rassembler, il y avait 500 mètres, Pour donner une idée de la faiblesse de ces éléments, je dirai seulement qu'entre leur point de départ et cette place d'appel, c'est-à-dire sur un parcours de 500 mètres, nous avons vu une soixantaine de morts qui étaient tombés. Ils n'avaient pas pu aller plus loin. Beaucoup moururent très vite dans les heures ou dans les jours qui suivirent.

Voilà pour les procédés d'extermination méthodique dont j'ai été témoin à Buchenwald, y compris surtout...

M. DUBOST.- Et pour ceux qui restaient ?

H0481 - 0020

C/19

28:L:46

14h. à 15h.

M. DUPONT.- Pour ceux qui restaient au moment des transports terminaux ? C'est une histoire assez compliquée. Nous étions très angoissés ; c'est un fait .

Le premier avril , bien que je ne garantisse pas la date exacte, le commandant du camp : Dister réunit un grand nombre de détenus et il leur tint ce langage : " Les pointes alliées sont aux abords mêmes de Buchenwald, mon désir et ma volonté sont de remettre aux alliés les clefs du camp . Jene veux pas d'atrocités, je veux que le camp, dans sa totalité, leur soit remis";

En fait, trois jours après,l'avance alliée ayant été retardé , du moins sur nos désirs, les évacuations ont commencé. Nous avons, une délégation de détenus est allée trouver le commandant, lui rappelant sa parole, car il avait donné " sa parole " , en précisant " ma parole de soldat ". Il sembla très embarrassé et une explication fut donnée : le Gouverneur de Thuringe Sauckel avait donné l'ordre qu'aucun des détenus ne reste à Buchenwald car cela représentait pour la province un gros danger.

Un autre point : nous savions que tous ceux qui avaient été témoins à Buchenwald des secrets de l'Administration du camp devaient disparaître. Quelques jours avant la délivrance alliée 43 de nos camarades de différentes nationalités furent applés pour disparaître.Un phénomène particulier se passa alors : le camp se mit en état de révolte : on cacha ces 43 hommes qui ne furent jamais livrés. Nous savions, par ailleurs, que tous ceux qui avaient été employés soit au bloc expérimental, soit à l'infirmerie, ne devaient à aucun

H0481-0021

C/20

28/1/46

14h. à 15h.

prix sortir du camp.

Voilà ce que j'ai à dire sur les d rniers moments.

M. DUBOST.- Cet officier qui commandait le camp et dont vous venez de nous dire qu'il vous avait donné sa parole...

H0481 - 0022

GM/I

3 - 4 h.

28/I/46

M. DUBOST.- Cet officier qui commandait le camp et dont vous venez de nous dire qu'il vous avait donné sa parole de soldat, était-ce un soldat ?

DR. Victor DUPONT.- Sa conduite vis à vis des détenus était implacable, il recevait d'ailleurs ses ordres. En toute franchise c'était un soldat d'un genre spécial. Mais ce n'était pas de lui-même que les traitements qui étaient appliqués aux détenus, venaient.

Q.- Il appartenait à quelle arme ?

R.- Il appartenait à la Division S.S. Totenkopf

Q.- Il était S.S. ?

R.- Il était S.S.

Q.- Il exécutait des ordres dites-vous ?

R.- Il exécutait certainement des ordres.

Q.- A quoi étaient utilisés les détenus ?

R.- Les détenus étaient utilisés d'une façon telle, que jamais il n'était tenu compte de leur condition humaine. Ils étaient utilisés à des fins expérimentales. A Buchenwald, ces expériences avaient lieu dans le Bloc 46. Les hommes devant y être employés, étaient régulièrement sélectionnés par un examen médical, qui était - du moins les fois où j'ai vu cette sélection se pratiquer - effectué par le Dr SCHILOWSKI, médecin dont j'ai déjà parlé.

Q.- Un médecin ?

R.- Oui, un médecin. Ils étaient employés aux travaux les plus durs : forrage de galeries de mines à Laura. Ils étaient employés dans les mines de sel, par exemple Kommando de Wansleben am See. Ils étaient employés au déblayage après les bombardement. Il faut noter d'ailleurs, que plus un Kommando était dur, plus les conditions faites aux détenus - conditions tenant à leurs gardiens étaient elles-mêmes dures.

Ils étaient employés à Buchenwald à toute sorte de travaux

...

H0481 - 0023

par exemple : terrassement, carrière et usines.

Là, un cas particulier, à Buchenwald étaient rattachées deux usines Gustlow et Mibao , usines d'armement dirigées par un personnel non militaire, un personnel technique. Il y avait dans ce cas particulier, une sorte de rivalité entre les S.S. et la direction technique de l'usine. La direction technique visant au rendement, défendait les détenus, en ce sens qu'elle leur obtenait parfois des suppléments alimentaires. La main-d'oeuvre aux détenus avait des avantages. Elle ne coûtait pratiquement rien et d'autre part, elle assurait au maximum le secret, car les détenus n'avaient avec l'extérieur aucun contact permettant des fuites.

M. DUBOST.- Des fuites de renseignements militaires ?

DR.Victor DUPONT.- Je parle de fuite de renseignements militaires.

Q.- De l'extérieur, on voyait tout de même que les détenus étaient maltraités et malheureux ?

R.- Ceci est une autre question,certainement.

Q.- Vous y répondrez tout à l'heure ?

R.- J'y répondrai tout à l'heure. J'ai omis un détail, les détenus étaient utilisés dans une certaine mesure après leur mort: les cendres qui résultaient du crématoire rejoignaient la fosse d'excréments et servaient à engraisser les champs qui se trouvaient au voisinage de Buchenwald. Je donne ce détail, parce qu'il m'a beaucoup frappé lorsque j'étais détenu.

Enfin, je l'ai dit, le travail quel qu'il soit était pour les détenus la seule chance de survivre. Dès que d'une façon ou d'une autre ils ne pouvaient plus servir à rien, ils étaient perdus.

Q.- N'a-t-on pas utilisé des détenus comme "donneurs de sang", involontaires s'entend ?

R.- J'oubliais ce point. Les détenus affectés à des travaux

...

H0481 - 0024

légers et dont le rendement était extrêmement faible, furent utilisés comme "donneurs de sang". Des éléments de la Wehrmacht vinrent à plusieurs reprises, je les vis deux fois à Buchenwald prélever du sang sur ces hommes. Ces prélèvements se faisaient dans une salle appelée C.P.-2, c'est-à-dire Salle d'Opération n° 2, enfin...

M. DUBOST.- Cela a certainement été fait en vertu d'ordres supérieurs ?

DR. Victor DUPONT.- Je ne vois pas comment il aurait pu en être autrement.

Q.- Une simple initiative.

R.- Cela ne venait pas du camp, ces éléments étaient tout à fait étrangers à l'administration et à la garde du camp. Je précise, ceux que j'ai vu étaient de la Wehrmacht, et nous étions gardés par des S.S. appartenant tous à la même Division Totenkopf.

Enfin, ils furent utilisés dans les derniers temps, d'une façon très particulière. C'était en I945, dans les premiers mois de I945, les éléments appartenant à la Gestapo vinrent à Buchenwald, ils prirent tous les papiers des morts de façon à relever leur identité et à établir des faux-papiers. Un Juif a été spécialement employé pour le maquillage des photographies et l'utilisation des papiers des morts pour des éléments qu'évidemment nous ne connaissions pas. Ce Juif a disparu, je ne peux pas dire ce qu'il est devenu, nous ne l'avons jamais revu.

Mais cette utilisation des identités ne s'est pas bornée aux morts. On appelait dans un endroit nommé "Fliegerverwaltung" un certain nombre, plusieurs centaines, de detenus français qui étaient soumis à un interrogatoire très précis sur leur

...

H0481 - 0025

identité, leurs relations, les sphères dans lesquelles ils avaient évolué. Ensuite, il leur fut signifié qu'ils ne devaient à aucun prix recevoir de correspondance et même, - pour ceux qui en recevaient - recevoir de paquets. Ils étaient rayés administrativement, et tout contact avec l'extérieur, plus encore que normalement, rendu impossible. Nous étions très inquiets pour ces camarades. La libération survint très rapidement, et je ne peux simplement qu'indiquer quelle utilisation était faite du détenu auquel on empruntait son identité pour l'établissement de faux-papiers.

M. DUBOST.- Quelles étaient les conséquences de cette vie ?

Dr Victor DUPONT.- Les conséquences de cette vie sur le plan humain ?

Q.- Sur le plan humain.

R.- Sur le plan humain, il y avait un résultat : c'était la dégradation humaine. Cette dégradation humaine était assurée déjà par les conditions de vie que je viens d'indiquer. Elle était systématique. Il semble qu'il y ait eu une volonté implacable de dégrader ces hommes et de les niveler tous en les ramenant au niveau le plus bas d'entr'eux.

Il y avait d'abord, comme premier élément dégradant: le mélange. Il était admissible que toutes les nationalités soient mélangées, mais ce qui n'était pas admissible, c'est que toutes les catégories soient mélangées, c'est à dire : éléments politiques, éléments que j'appellerai militaires - car les Résistants français étaient des militaires -, les éléments raciaux et les éléments de droit commun.

Les criminels de toutes les nations étaient mêlés à leurs compatriotes, et toutes les nations étaient mêlées entr'elles, cela créait déjà des conditions extrêmement pénibles.

...

H0481 - 0026

Ensuite, il y avait l'entassement, les conditions d'hygiène, le travail forcé. Là je vais citer quelques exemples indiquant bien le mélange des éléments sans aucune distinction.

Je vis mourir en Mars 1944, le Général français DUVAL, il avait été à la terrasse avec moi toute la journée, le soir complètement épuisé, couvert de boue, il est mort quelques heures après sa rentrée.

Le Général Français VERNAUB, dans la salle n° 6 où étaient entreposés les moribonds, est mort sur une paillasse, souillée d'excréments, et entouré de moribonds.

J'ai vu mourir M. de TESSAN ...

M. DUBOST.- Voulez-vous préciser pour le Tribunal, quelles étaient les qualités de M. de TESSAN ?

Dr Victor DUPONT.- M.de TESSAN était ancien Ministre français marié à une femme de nationalité américaine. Il est mort également sur une paillasse, nageant dans le pus, d'une maladie appelée septicopyohémie..

J'ai également été témoin de la mort du Comte de LIPOKOWSKI qui avait été pendant cette guerre un militaire brillant, il avait reçu de l'Armée Allemande les honneurs de la guerre, et détail particulier, avait été à Paris, invité par ROMMEL qui tenait à lui montrer l'estime dans laquelle il le tenait au point de vue militaire. Il est mort misérablement pendant l'hiver 1944.

Encore un nom, le Ministre Belge JANSON qui se trouvait au camp dans les conditions que je vous ai dépeintes et que vous avez certainement déjà souvent entendues. Il est mort lamentablement physiquement et moralement, il avait perdu son intelligence et une partie de sa raison.

Je ne cite que des éléments particulièrement marquants et

...

H0481 - 0027

auxquels il avia été dit, en particulier pour les Généraux, que des conditions spéciales leur avaient été faites; ce que je n'ai pas constaté.

Enfin, j'en arrive au dernier point par lequel la dégradation humaine était assurée : le détenu était dressé contre le détenu.

M. DUBOST.- Avant d'en arriver là, voulez-vous parler des conditions dans lesquelles vous avez retrouvé votre maitre le Professeur de Médecine Léon KINBERG.

Dr Victor DUPONT.- J'avais été en médecine, élève de Léon KINBERG à l'Hôpital Beaujon.

Q. A PARIS ?

R.- A PARIS. Un homme de très haute culture et d'une très brillante intelligence.

En Janvier I945, j'appris qu'il venait d'arriver de Monovitz, je le retrouvai dans le Bloc 58, dans un Bloc où normalement devaient se tenir 300 et où il y en avait I.200 : des Hongrois, des Polonais, des Russes, des Tchèques, et un pourcentage important d'Israélites - dans un état de misère extraordinaire. Je ne reconnus pas Léon KINBERG tellement il était semblable au type habituel de ces Blocs. Son intelligence on ne la retrouvait pas, et il était même difficile de retrouver en lui quelque chose de l'homme que j'avais connu. Nous sommes arrivés à l'extraire de ce Bloc. Malheureusement, sa santé était trop atteinte et il mourut peu de temps après sa libération.

Q.- Pouvez-vous dire au Tribunal, pour autant que vous les connaissiez, les crimes commis par ces hommes ?

R.- Léon KINBERG, après l'Armistice, était installé à Toulouse, où il pratiquait la physiologie. Je sais, de source absolument certaine par lui-même, qu'il n'avait absolument par-

...

H0481 - 0028

ticipé à aucune des activités qui se manifestaient contre les Allemands occupant la France. Il fut un jour reconnu comme Israélite et comme Juif il fut arrêté et déporté. Il vint échouer à Buchenwald après être passé par Auschwitz et Monovitz.

M. DUBOST.- Le Général DUVAL, confondu avec les souteneurs, les pédérastes et les assassins, quel crime avait-il commis ? Le Général VERNAUD ?

Dr. DUPONT.- Je ne sais rien pendant l'occupation du Général DUVAL et du Général VERNAUD, ce que je peux affirmer c'est que leur activité n'a rien de commun avec une activité asociale.

Q.- Le Comte de LIPKOWSKI et M. de TESSAN ?

R.- Le Comte de LIPKOWSKI et M. de TESSAN n'ont également riene u à voir avec les fautes habituellement reprochées aux asociaux et aux "droit commun".

Q.- Vous pouvez continuer.

R.- Le dernier employé pour obtenir chez l'ensemble desd étenus la dégradation humaine, était, je l'ai dit, de faire torturer les détenus par les détenus. Je commencerai par un exemple brutal.

A Wansleben am See, à 70 Kms de Buchenwald, Kommando A.S. 6, se trouvaient des détenus de toutes nationalités, avec un fort pourcentage de Français. J'y avais deux amis : Antoine d'AIMERY fils du Général d'AIMERY et THIBAUT élève missionnaire.

Q.- Catholique ?

R.- Catholique.

A Wansleben am See, les pendaisons avaient lieu en public dans le hall d'une usine attenante à la mine de sel. Les S.S. assistaient en uniforme de parade, avec leurs déco-

...

H0481 - 0029

rations à ces pendaisons.

Les détenus, sous la menace des coups les plus violents, étaient astreints à assister à ces pendaisons. Au moment où l'on pendait le malheureux, les détenus devaient faire le salut hitlérien. Il y avait pire. Un détenu était désigné pour basculer le tabouret sur lequel était monté le supplicié. Il ne pouvait pas se soustraire à cet ordre, car le danger pour lui était trop grand. Enfin, la pendaison réalisée, entre deux S.S., les détenus devaient défiler devant le supplicié, ils devaient le toucher, et détail précis, le regarder dans les yeux.

Ainsi, je crois, ces hommes que l'on avait astreints à ce cérémonial, ne pouvaient pas ne pas laisser une bonne partie de leur dignité.

Mais à Buchenwald même, toute la partie exécutive était confiée à des détenus, les exécutions, c'est-à-dire les pendaison étaient assurées par un détenu allemand assisté d'autres détenus. La Police du camp, était assurée par des détenus. C'est eux qui devaient, lorsque dans le camp un élément était condamné à être pendu, aller le chercher et le conduire jusqu'au lieu où il devait mourir.

Les désignations pour les Kommandos, que nous connaissions bien, c'est à dire, je répète, en particulier Dora, Lora, S 3 Kommandos d'extermination, les désignations pour ceux d'entre nous qui devaient y aller, étaient faites par des détenus.

Ainsi on avait fait descendre le détenu au dernier degré possible, en l'astreignant à être le propre bourreau de son frère. Je vous ai parlé du Bloc 6I où était assurée l'extermination des incapables, des inaptes au travail. Les exécutions étaient également faites par des détenus sous surveillance et sous contrôle S.S. C'est peut-être là que

...

H0481 - 0030

réside, au point de vue humain, le crime capital, car ces hommes qui ont été astreints à ainsi torturer les leurs, sont maintenant remis dans la vie, mais profondément modifiés.

M. DUBOST.- Quels sont les responsables de ces crimes, pour autant que vous puissiez porter un témoignage personnel de ces responsabilités ?

Dr. DUPONT.- Un point est particulièrement frappant, c'est que ces méthodes que j'ai pu observer à Buchenwald, je les ai retrouvées ensuite comme ayant été celles, à quelques différences près, de tous les camps. Il y avait dans la conduite des camps, une uniformité de méthodes qui indique évidemment des ordres supérieurs. Dans le cas précis de Buchenwald, le personnel, si dur qu'il ait pu être, n'avait jamais l'initiative de tels actes, et d'ailleurs ils -le Lagerführer, le Médecin S.S. lui-même - se réfugiaient toujours derrière des ordres supérieurs, souvent d'une façon vague. Le nom le plus fréquemment évoqué était celui d'HIMMLER. D'autres noms furent évoqués, pour le "6I", Bloc d'extermination : le nom du Médecin-Chef de tous les camps, LOLLING fut prononcé de nombreuses fois, en particulier par un Médecin S.S. du camp nommé BENDER ; pour les sélections d'invalides ou de Juifs qui furent renvoyés soit vers Auschwitz soit vers Bergen-Belsen pour être gazés, j'entendis prononcer le nom de POHL.

Q.- Quelles étaient les fonctions de POHL ?

R.- Chef de l'Administration S.S. à Berlin, Division D 2.

Q.- Ces atrocités pouvaient-elles rester ignorées en général du peuple allemand dans son ensemble, ou sont-elles venues nécessairement à sa connaissance ?

...

GM/IO

28/I/46

3 - 4 h.

H0481 - 0031

Dr.DUPONT.- Leur ignorance, après des années d'existence pour les camps, était impossible. Lors de notre transport, nous nous sommes arrêtés à ~~Dresde~~ Trèves, dans les wagons, dans certains wagons, les détenus étaient complètement nus, dans d'autres ils étaient vêtus, la population était aux abords de la gare assez nombreuse, elle a vu ce transport. Certaines personnes exitaient d'ailleurs les soldats S.S. qui patrouillaient sur le quai.

Mais il y avait d'autres moyens pour la population d'être renseignée. Tout d'abord les Kommandos extérieurs des camps : pour Buchenwald, il y avait des Kommandos qui allaient à Weimar, il y en avaient qui allaient à Erfurth, d'autres à Iéna, ils partaient le matin, rentraient le soir, au cours de la journée ils se trouvaient mêlés à la population civile. Enfin dans les usines, le personnel de maitrise n'était pas militaire,-le Meister n'était pas S.S., ils rentraient chez eux le soir, et pendant toute la journée ils avaient fait travailler les détenus. Dans certains cas, même, il y avait comme ouvriers dans certaines usines, des civils, c'était le cas en particulier de l'usine Gustlow de Weimar.

Enfin le ravitaillement du camp était assuré par des services civils qui pénétraient dans le camp, je vis des camions civils pénétrer dans le camp.

L'administration des chemins de fer, était obligatoirement au courant, des trains nombreux, tous les jours, assuraient le transport des détenus d'un camp à un autre, ou bien de France en Allemagne, et ces trains étaient conduits par des cheminots. Enfin, à Buchenwald, tous les jours, il y avait un service régulier de chemin de fer qui aboutissait à la Gare de Buchenwald. De ce côté là donc, l'Administration des Chemins de fer pouvait être renseignée.

Enfin, dans les usines, des commandes étaient passées,

H0481-0032

et le milieu industriel ne pouvait pas ne pas être renseigné sur le personnel qu'il utilisait pour sa fabrication.

J'ajoute qu'il y avait des visites, ~~que~~ des détenus allemands recevaient quelquefois des visites. Je connaissais certains détenus allemands, et je savais qu'ils s'entretenaient lors de ces visites avec leur famille, qui n'était pas, dans la mesure du possible, sans renseigner leur entourage. Que la population allemande ait eu connaissance des camps, ne semble pas pouvoir être nié.

MR. DUBOST.- L'armée ?

Dr. DUPONT.- L'armée avait connaissance des camps, du moins, voilà ce que j'ai pu voir : chaque semaine à Buchenwald, il y avait ce que nous appelions des Commissions, c'est à dire un groupe d'officiers qui venaient visiter le camp, parmi ces officiers il y avait des S.S. Mais j'ai vu de très nombreuses fois, des éléments appartenant à la Wehrmacht, à la Luftwaffe, venir assister à ces visites.

Enfin, certaines fois nous avons pu identifier les personnalités qui sont venues visiter le camp, assez rarement pour moi. Le 22 Mars 1945, le Général BOUGROWSKI est venu visiter le camp et s'est en particulier longuement arrêté au Bloc 6I. Il était dans cette visite, accompagné d'un Général S.S. et d~~u~~ Médecin-Chef du Camp SCHILOWSKI.

Enfin, un autre point. Dans les derniers temps, la garde de Buchenwald, en plus des S.S. ....

QR.- Je vous demande pardon de vous interrompre - pourriez vous rappeler ce qu'était le Bloc 6I ?

R.- Le Bloc 6I était le bloc d'extermination des éléments cachectiques, c'est à dire arrivés à un degré d'épuisement ne leur permettant plus d'assurer un travail quelconque.

...

H0481 - 0033

que.

MR. DUBOST.- Est-ce un témoignage direct que vous portez à ce propos, à propos de cette visite au Bloc 6I ?

DR. DUPONT.- C'est un témoignage direct.

Q.- Qui met en cause ?

R.- Dr BOUGROWSKI.

Q.- De l'Armée ?

R.- Non, médecin;et un Général S.S. que je ne peux pas identifier.

Q.- Les milieux universitaires ignoraient-ils les travaux qui se faisaient dans les camps ?

R.- A Buchenwald, à l'Institut de Pathologie, étaient faites des préparations pathologiques, et il y en avait évidemment d'extraordinaires, car, - là je parle en médecin - nous nous sommes trouvés devant des cas que la médecine ne peut plus observer aujourd'hui. Ce sont des cas qui étaient décrits dans les manuels des siècles derniers; de très belles pièces étaient préparées et envoyées aux Universités, en particulier à l'Université d'Iéna. D'autre part, il y avait également des pièces qui n'étaient pas à proprement parler anatomiques, on envoyait aux Universités des tatouages préparés.

Q.- L'avez-vous vu personnellement ?

R.- J'ai vu préparer les tatouages.

Q.- Alors comment se procurait-on les pièces anatomiques , comment se procurait-on ces tatouages ? On attendait la mort naturelle, naturellement ?

R.- Dans les cas que j'ai pu observer, il y avait eu mort naturelle ou exécution. Avant notre arrivée, et je peux à ce sujet citer des témoins, on tuait un homme pour prendre son tatouage. Cela se passait, je précise, je n'étais pas à

...

H0481-0034

Buchenwald, et je relate ce que m'ont affirmé certains témoins dont je vais donner les noms, du temps où le commandement du camp était assuré par un certain KOCH on exécutait les hommes qui avaient des tatouages particulièrement artistiques. Le témoin que je peux citer est un Luxembourgeois quis'appelle Nicolas SIMON et qui vit à Luxembourg. Il a passé six ans à Buchenwald dans des conditions exceptionelles où il a pu être à des postes d'observation uniques.

MR. DUBOST.- Mais on nous a dit que KOCH avait été condamné à mort et exécuté précisément pour ses excès ?

DR. DUPONT.- Il y a eu, d'après ce que j'ai su, pour KOCH, une histoire d'escroquerie. C'était un différent qui l'opposait à l'Administration S.S. Il a été incontestablement arrêté et emprisonné.

LE PRESIDENT.- Nous allons suspendre la séance.

(Suspension d'audience de IO minutes).

MR. DUBOST.- Nous en étions restés à la fin de KOCH, et le témoin disait au Tribunal que KOCH avait été exécuté, non en châtiment des crimes qu'il avait commis sur la personne des internés dont il avait la garde, mais en raison des indélicatesses multiples dont il s'était rendu coupable à l'occasion de son service. Ai-je bien compris l'explication du témoin ?

DR. DUPONT.- J'ai précisé qu'il était inculpé d'indélicatesses. Je ne peux pas être précis sur l'ensemble des accusations. Je ne peux pas affirmer qu'il était accusé uniquement d'indélicatesses à l'égard de son Administration. Je sais que de celà il était accusé, je n'ai aucun autre renseignement.

...

H0481-0035

MR. DUBOST.- Vous n'avez plus rien à ajouter.?

DR. DUPONT.- Je peux dire que ces renseignements nous les tenons du Médecin OWEN qui avait été arrêté en même temps que lui, et qui avait été remis en liberté, et qui, dans les derniers temps c'est à dire les premiers mois de I945 était de retour à Buchenwald.

Q.- De quelle nationalité était ce médecin ?

R.- Allemand. Il était interné, c'était un S.S., ils avaient été arrêté KOCH et lui au même moment. OWEN a été libéré et est revenu à Buchenwald avec son grade et ses fonctions au début de I945. Il parlait volontiers aux détenus et les renseignements que je donne, nous les tenons de lui.

MR. DUBOST.- Je n'ai plus de questions à poserau témoin, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT.- Les avocats de la défense ont-ils des questions à poser ?

Dr MARKEL.- Avocat MARKEL, défenseur de la Gestapo.- Monsieur le témoin, vous venez de dire que les méthodes de traitement à Buchenwald, n'étaient pas particulières à Buchenwald, mais que c'étaient des méthodes résultant d'un ordre général. Vous avez donnez les motifs en disant que dans tous les autres camps, ces coutumes et ces méthodes existaient. Comment dois-je comprendre cette expression :"dans tous les autres camps". ?

DR. DUPONT.- Je parle des camps de concentration. Je précise : un certain nombre d'entr'eux : Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen; des Kommandos comme Dora, Lora, S.3, Wansleben, Ebensee, pour ne citer que ceux-là.

DR. MARKEL.- Etiez-vous personnellement dans ces camps ?

DR. DUPONT.- Je suis allé personnellement à Buchenwald, les témoignages précis quant aux autres, je les ai recueillis

...

H0481 - 0036

auprès de mes amis qui avaient été dans ces camps. D'autre part le chiffre des morts de mes relations est suffisamment éloquent pour prouver que dans tous ces camps, on exterminait de la même façon.

DR. BABEL.- Dr BABEL, défenseur des S.S. et de la S.D.- J'aurai volontier des renseignements sur le Bloc auquel vous apparteniez. Pourriez-vous dire au Tribunal, de quelle façon étaient répartis ces prisonniers. Ils avaient des marques extérieures. Certains avaient une tache rouge, d'autres une tâche verte sur leur uniforme ?

DR. DUPONT.- Effectivement, il y avait un certain nombre d'écussons, qui se trouvaient tous rassemblés dans les mêmes Kommandos. Je vais préciser : au Kommando de la "terrasse", appelé "Entweserung" ou j'étais, j'ai travaillé côte à côte avec des "droits communs" allemands ayant l'écusson vert. Au point de vue nationalité, dans ce Kommando, nous étions : Russes, Tchèques, Belges, Français. Les écussons étaient différents. Les traitements étaient les mêmes, et dans ce cas particulier, nous étions même commandés par des "droits commun".

H0481 - 0037

Dr. BABEL.- Je n'ai pas compris votre réponse . Est-ce que les détenus étaient partagés en diverses catégories que l'on pouvait reconnaitre par des étoiles ou par d'autres signes ? vert, bleu, etc ?

M.DUPONT.- J'ai dit que dans le camp il y avait différents écussons , insignes triangulaires, qui étaient en principe affectés à des catégories différentes mais tous ces hommes étaientmêlés et soumis au même régime

DR.BABEL.- Je ne vous ai pas parlé du traitement mais des signes distinctifs .

DR.DUPONT.- Pour les Français c'était l'écusson...

DR.BABEL.- Pour tous ceux qui étaient internés . Pas seulement les Français .

DR.DUPONT.- Je réponds : pour les Français qui étaient ceux que je connaissais le mieux , l'écusson rouge politique était donné indifféremment à tous , y compris les détenus transportés de Fort Barraut , qui étaient tous des éléments de droit commun . J'ai observé la même chose chez les Tchèques, chez les Russes . Qu'il y ait eu de prévu des écussons différents, c'est exact .Qu'un usage rationnel en ait été fait, cela n'existe pas .

Enfin je reviens sur ma déposition d'il y a un instant . Même s'il y avait des écussons différents , les gens étaient cependant mêlés, soumis au même traitement, exactement au même régime .

DR. BABEL.- Nous savons qu'ils étaient mêlés, ce n'est pas ce que j'ai demandé . Vous avez été assez longtemps dans le camp, vous pouvez, à mon avis répondre à ma question . Comment ces prisonniers étaient-ils répartis ? Au

H0481 - 0038

tant que je sais, ils étaient répartis en groupes, politiques, criminels et d'autres groupes encore . Chacun de ces groupes étaient désignés par une marque distinctive, par exemple la croix verte sur l'habit, la bleue, la rouge, ou d'autres encore .

DR.DUPONT.- Il y avait différents écussons de prévus pour différentes catégories . Ces catégories étaient mêlées . Les éléments appartenant à la catégorie:criminels se trouvaient mêlés aux éléments appartenant à la catégorie: politiques . Il y avait toutefois des blocs où tel ou tel de ces éléments prédominait, mais ils n'étaient pas répartis par catégorie individualisée par leur signe extérieur .

DR.BABEL.- On m'a dit que les détenus politiques avaient un insigne bleu , les détenus criminels un insigne vert . Nous avons entendu un témoin ici qui nous l'a confirmé et qui nous a dit que les détenus criminels avaient un insigne vert . Les asociaux avaient un autre insigne . On pouvait les reconnaitre d'après cet insigne et savoir à quelle catégorie ils appartenaient .

DR.DUPONT.- Il est exact que différents insignes existaient . Il est exact que ces insignes étaient prévus pour des catégories différentes, mais pour rester dans la vérité, il faut préciser que l'utilisation de ces insignes n'était pas faite . Pour les Français en particulier, il n'y avait que des insignes politiques, ce qui augmentait encore la confusion, car, étaient considérés partout comme des éléments politiques, des criminels notoires venus de prisons de droit commun . Les écussons destinés à distinguer les différentes catégories existaient, mais il n'était pas fait usage systématique de ces insignes . Il

H0481 - 0039

n'en était pas fait usage du tout lorsqu'il s'est agi des Français .

DR.BABEL.-Si j'ai bien compris, vous avez dit que les Français étaient tous désignés comme prisonniers politiques ?

DR.DUPONT.- Cela est exact .

DR.BABEL. - Parmi ces prisonniers français, il n'y avait pas seulement des prisonniers politiques, mais également des criminels .

DR.DUPONT.- Il y avait parmi ...

DR. BABEL.- Vous avez certainement dit cela : qu'il y avait des criminels parmi les Français et qu'on ne les distinguait pas des autres, parce qu'ils portaient le même insigne .

DR.DUPONT.- Je l'ai dit .

DR.BABEL.- Pardon ?

DR.DUPONT.- J'ai dit qu'il y avait des criminels venus de prisons bien spéciales, qui n'avaient pas reçu l'insigne vert qu'ils auraient dû avoir avec un F mais qui avaient reçu l'insigne politique .

DR.BABEL.- Quelle était votre activité dans le camp à Buchenwald?

DR.DUPONT.- Je suis arrivé en Janvier . Pendant trois mois j'ai été affecté successivement à la carrière et à la terrasse Ensuite j'ai été affecté au Reviert , c'est à dire à l'infirmerie du camp .

DR.BABEL.- Quelles étaient vos fonctions à cet endroit-là ?

H0481-0040

DR.DUPONT.- J'étais affecté au service de l'ambulance des maladies internes .

DR.BABEL.- Avez-vous agi d'une manière autonome Quels étaient vos ordres pour le traitement des malades ?

DR.DUPONT.- Nous agissions sous le contrôle du médecin SS. Nous avions un certain nombre de places pour hospitaliser certains malades , dans la proportion de I pour 20 malades . Comme médicaments nous n'avions pratiquement rien . J'ai exercé à l'infirmerie jusqu'à la libération .

DR.BABEL.- Aviez-vous des ordres concernant le traitement des malades ? Deviez-vous les traiter comme médecin, ou deviez-vous agir en sorte qu'ils meurent ?

DR.DUPONT.- A ce propos, j'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades qui ne pouvaient pas guérir pour les envoyer à l'extermination . Cet, ordre, je ne l'ai jamais exécuté .

DR.BABEL.- Vous a-t-on dit que vous deviez choisir ceux que vous vouliez envoyer à l'extermination ?

DR.DUPONT.- J'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades les plus graves pour les envoyer au bloc 6I où ils devaient être exterminés . C'est le seul ordre que j'ai reçu concernant les malades .

DR.BABEL.- Vous avez dit :"où ils devaient être exterminés" Vous a-t-on dit :"On les envoie au bloc 6I et voici ce qu'on va leur faire dans ce bloc " ?

DR.DUPONT.- Le bloc 6I était contrôlé par un sous-officier allemand du nom de Wilhelm qui dirigeait lui-même les exécutions et c'est lui qui a donné cet or-

H0481-0041

dre de sélectionner les malades pour les envoyer dans ce bloc . Je suppose que la situation est suffisamment claire .

DR.BABEL.- C'est une conclusion que vous tirez . Vous n'avez pas reçu une indication formelle .

DR.DUPONT.- L'indication d'envoyer les malades incurables ...

DR.BABEL.- Il me semble que vous ne répondez pas à ma question par oui ou par non . Vous vous écartez de la question .

DR.DUPONT.- Il a été dit que ces malades devaient être envoyés au 6I . Il n'a pas été ajouté autre chose , mais tous les malades envoyés au 6I étaient exécutés .

DR.BABEL.- C'est autre chose . Vous n'avez pas observé vous-même , mais vous avez entendu dire que ceux qui étaient envoyés là-bas n'en revenaient pas .

DR.DUPONT.- Cela n'est pas exact . J'ai pu l'observer moi-même, car au bloc 6I qui était contrôlé par un détenu du nom de Louis Cunish , j'étais le seul médecin à pouvoir entrer . J'ai en extraire quelques malades. Les autres sont morts .

DR.BABEL.- Pourquoi quand on vous a donné cet ordre n'avez-vous pas dit : "Je ne le fais pas" ?

DR.DUPONT.- Si j'ai bien compris la question il m'est demandé pourquoi quand on m'a indiqué qu'il fallait envoyer les plus malades ....

DR.BABEL.- Avez-vous reçu un ordre de rechercher des prisonniers pour les envoyer au 6I ? Pourquoi n'avez-vous pas dit : "Je sais ce que vous voulez en faire et

H0481-0042

je n'exécute pas cet ordre"?

DR.DUPONT.- Parce que c'était pour moi la mort .

DR.BABEL.- Oui . Et pour des Allemands qui auraie refusé d'exécuter un tel ordre qu'est-ce que cela aurait signifié pour eux ?

DR.DUPONT.- De quels Allemands s'agit-il ? D'allemands détenus ?

DR.BABEL.- N'importe lesquels . Un médecin allemand ou un fonctionnaire quelconque de votre hopital , un homme qui était occupé là-bas . S'il avait reçu un tel ordre et s'il s'y était refusé à l'exécuter , que lui serait-il arrivé ?

DR.DUPONT.- Si un détenu se refuse d'une façon nette à exécuter un tel ordre, c'était la mort . En fait nous pouvions quelquefois ne pas l'exécuter . Je précise que je n'ai jamais envoyé personne au bloc 6I .

DR.BABEL.- J'aurais une question générale à vous poser au sujet des conditions qui régnaient au camp . Quand on n'a jamais vu un camp il est difficile de s'imaginer les conditions réelles qui y règnent . Peut-être pourriez-vous donner au Tribunal une description courte de la répartition du camp .

DR.DUPONT.- Je crois m'être assez étendu tout à l'heure sur l'organisation du camp . Je me permets de demander au Président s'il est utile de revenir sur cette question .

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que cela soit nécessaire .Vous pouvez, si vous le voulez poser des questions au témoin , pour démontrer qu'il ne dit pas la

H0481 - 0043

vérité, mais ne lui ppsez pas de questions générales , mais plutôt des questions bien définies .

DR.BABEL.- Le camp se compose d'un camp intérieur enfermé dans des barbelés . Dans ce camp se trouvaient les baraques dans lesquelles les prisonniers étaient logés . Comment cet intérieur était-il gardé ?

LE PRESIDENT.- Voulez-vous avoir l'amabilité de poser une seule question à la fois . La question que vous venez de poser se compose de trois ou quatre questions différentes .

DR.BABEL.- Le camp proprement dit, dans lequel les baraques se trouvaient , comment est-il séparé des autres parties du camp . Quelles sont les mesures de sécurité ?

DR.DUPONT.- Le camp des détenus est un tout isolé du reste de la vie par un réseau de fils de fer barbelés électrifiés .

DR.BABEL.- Où se trouvaient les hommes de garde ?

DR.DUPONT.- Les hommes de garde du camp se trouvaient dans des tourelles situées tout alentour du camp. Ils se trouvaient à la porte et ils patrouillaient à l'intérieur .

DR.BABEL.- A l'intérieur du camp ?

DR.DUPONT.- Evidemment à l'intérieur du camp et à l'intérieur des baraques, ils avaient le droit d'entrer partout .

DR.BABEL.- On m'a dit que chaque baraque dépendait d'un homme , d'un SS , ou d'un autre Allemand et que pour le reste , à l'intérieur de ce camp entouré

H0481 - 0044

de barbelés, il n'y avait pas de sentinelles .
Les sentinelles étaient là pour faire régner l'ordre , elles avaient une mission administrative et il y avait un kapo qui provenait des détenus et qui avait le droit d'exercer toutes les fonctions d'un homme de garde en tant que kapo . Peut-être qu'à Buchenwald ou à Dachau, il en était autrement ?

DR.DUPONT.- J'ai répondu à toutes ces questions au cours de ma déposition en indiquant que les camps étaient tenus par les SS d'une façon assez connue, et que d'autre part les SS utilisaient les détenus comme intermédiaires dans de nombreux cas . A Buchenwald, comme je suppose dans la totalité des autres camps de concentration il en était ainsi .

DR.BABEL.- La réponse à cette question a été éludée . Je renonce à ce sujet de questions parce que je ne veux pas de réponses qui ne sont pas claires , mais je voudrais encore demander une chose .

Vous avez dit que dans le bloc 58 , en rapport avec le fait dont vous avez parlé, qu'il y avait un professeur . D'après ce que j'ai entendu dans les écouteurs , j'ai compris qu'il y avait un professeur là-bas . Vous avez dit que c'était un bloc dans lequel, parlant de l'amoindrissement de la condition humaine, il y avait à la fin I200 hommes .

DR.DUPONT.- Il y avait I200 hommes au bloc 58 quand j'y ai trouvé le Docteur Léon Kinberg .

DR BABEL.- Oui, et autant que j'ai pu comprendre vous avez dit que dans ce bloc dont vous avez parlé , il y avait outre des Français , des Russes, des Polonais, des Tchèques, des juifs, il y avait toutes sortes de gens . Vous avez dit que non seulement par le fait qu'il y en

H0481-0045

avait I200 , mais par le fait de la promiscuité avec tous ces peuples, il y avait un amoindrissement de la dignité humaine , non seulement par le nombre mais par la promiscuité .

DR.DUPONT.- Je précise que le fait de mélanger des éléments de langue différente , d'hommes qui sont incapables de se comprendre , n'est pas un crime, mais constitue le premier élément qui favorisait toutes les autres mesures employées pour obtenir une dégradation humaine chez les détenus .

DR.BABEL.- A votre avis la promiscuité du Français avec des Tchèques, des Polonais, des Russes ou des juifs peut être une dégradation ?

DR.DUPONT.- Je ne vois pas l'intérêt de cette question . Le fait de la promiscuité ...

DR.BABEL.- Vous n'avez pas besoin de savoir pourquoi je m'intéresse à cette question , je sais pourquoi je la pose .

DR.DUPONT.- Le fait d'avoir des éléments de langue différente, ensemble, n'est pas dégradant . Je n'ai jamais ni pensé, ni dit une telle chose , mais l'entassement d'éléments différents à tous points de vue , notamment différents par leur langage , rendait les conditions de vie, déjà très difficiles , et le terrain était ainsi facilité quand il s'agissait d'appliquer toutes les autres mesures sur lesquelles je me suis étendu et qui avaient pour but et pour fin la dégradation humaine .

DR.BABEL.- Je ne peux toujours pas comprendre pourquoi il y a une dégradation quand on rassemble des gens qui ne se comprennent pas l'un l'autre .

H0481-0046

LE PRESIDENT.- Il vous a donné sa réponse . Il trouve que ceci tend à la dégradation . Cela n'a aucune importance que vous le compreniez ou non .

DR.BABEL.- La transmission à travers les écouteur est difficile . Si je ne peux pas comprendre tout à fait qe que le témoin a dit , je suis obligé de le faire répéter . Encore une question ...

M.DUBOST.- Je ne voudrais pas que le Tribunal prenne cette intervention pour une interruption dans le contre interrogatoire , cependant il me parait nécessaire de dire qu'une confusion est certainement née dans l'esprit du défenseur tout à l'heure à la suite d'une erreur d'interprétation qui m'a été signalée .

Il a posé une question insidieuse à mon témoin lui demandant si les éléments français déportés étaient en majeure partie des criminels et l'on a traduit seulement : si les éléments français déportés étaient des criminels . Le témoin a répondu à la question qui avait été traduite en français et non pas à la question qui avait été faite en allemand . Je demande donc que la question soit reposée par le défenseur et correctement traduite .

LE PRESIDENT.- Vous comprenez ce que M.Dubost a dit ?

DR.BABEL.- Je crois avoir compris d'une façon générale . Je crois avoir compris qu'il y avait une erreur de traduction . Je ne peux pas juger, je ne suis pas en état de poursuivre la question en français .

LE PRESIDENT.- La meilleure chose est de continuer votre contre-interrogatoire , si vous avez d'autres questions à poser .

H0481-0047

M.Dubost pourra poser après dâautres questions s'il désire éclaircir quelque chose .

M.DUBOST.- Je répète que la question a été traduite de la façon suivante :

LE PRESIDENT.- J'ai dit que le Docteur Babel doit continuer son contre interrogatoire et que vous pourrez l'éclaircir concernant cette question de traduction quand vous reprendrez la parole .

DR.BABEL.- Monsieur le Président, le Défenseur de l'accusé Kaltenbrunner a déclaré que la défense est très compliqué, il est difficile de faire un contre-interrogatoire quand on ne sait pas d'avance de quelle question il s'agira lors de l'interrogatoire du témoin . L'interrogatoire de ce témoin a été si important qu'il m'a été difficile de le suivre simplement avec de courtes notes et de préparer mon interrogatoire contradictoire . Au sujet des défenseurs des organisations, Monsieur le Président nous a dit que nous aurions plus tard l'occasion de compléter notre interrogatoire contradictoire ou d'entendre des témoins plus tard .

LE PRESIDENT.- J'ai déjà dit ce que j'avais à dire concernant ce point . Comme les avocats de la Défense devaient s'attendre à ce que les interrogatoires des témoins portent sur les camps de concentration, je crois qu'ils auraient pu préparer leur contre-interrogatoire pendant les quelques jours qui ont précédé .

DR.BABEL.- Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas le moment de discuter avec le Tribunal au sujet de cette question . Peut-être aurons-nous l'occasion au cours d'une séance privée de voir à ce que

H0481-0048

le procès se déroule d'une façon régulière et sans obstacles . J'y ai d'ailleurs le plus grand intérêt . Je voudrais ne mettre aucun obstacle à la procédure, mais au contraire j'ai beaucoup d'intérêt à ce que la procédure aille vite et que le procès soit rapidement terminé .

LE PRESIDENT.- Docteur Babel, je vous ai déjà montré que vous deviez vous attendre à ce que des témoins soient appelés pour parler des conditions existantes dans les camps de concentration ; vous aviez donc toute possibilité, depuis le début du procès , de savoir sur quel sujet vous alliez contre-interroger . Je ne vois aucune raison pour qu'il y ait une séance à huis clos afin de discuter ceci avec vous .

DR.BABEL.- Puis-je vous remercier du renseignement, mais je ne peux pas savoir d'avance ce que le témoin va dire . Je voudrais savoir ce qui se passait dans les camps de concentration et si le témoin rapporte des détails, je ne peux pas les connaitre d'avance en ce qui concerne la vie dans les camps de concentration .

M.DUBOST.- Je prie le Tribunal de prendre note que la Défense a employé en posant une question au témoin français, des mots qui se traduisent textuellement par : en majeure partie . Cela avait trait à la qualité des déportés français . Etaient-ils en majeure partie des criminels de droit commun, voilà la question .
Le témoina compris comme, moi :"Vous avez bien dit qu'il y avait des criminels " et non pas : "que les transports étaient composés en majeure partie de criminels " .
Sa réponse était normale . Le tribunal me permettra de demander au témoin de bien vouloir préciser .

H0481-0049

LE PRESIDENT.- Certainement, certainement .

M.DUBOST.- Quelle était la proportion de criminels de droit commun et de patriotes déportés ? Est-ce que lui-même était un criminel de droit commun ou un patriote, ou d'une façon générale, les généraux, les personnalités dont il a donné les noms étaient des criminels de droit commun ou des patriotes ?

DR.DUPONT.- La proportion des criminels de droit commun français était extrêmement faible . Les droit commun sont arrivés dans un transport venant de Fort Barreau . Je ne peux pas indiquer le chiffre exact mais sur l'ensemble des détenus, il y en avait quelques centaines . D'autre part dans les autres convois il est arrivé dans la proportion de 2 ou 3 pour mille, ~~xxxxxxxxx~~ que se sont introduits dans nos transports des éléments de droit commun .

M.DUBOST.- Je vous remercie .

LE PRESIDENT ;- Le témoin peut se retirer .

Monsieur Dubost avez-vous l'intention d'appeler d'autres témoins concernant les camps de concentration Comme je l'ai déjà fait remarquer les preuves, à l'exception du contre-interrogatoire , n'ont pas été discutées Vous avez aussi des preuves par films . D'après l'article I8 du Statut, nous devons poursuivre ce procès le plus rapidement possible . J'aimerais faire remarquer que d'après l'article 24 E du Statut, vous avez l'occasion de présenter des preuves . Il vous donne le droit, si nécessaire de pouvoir demander d'autres preuves que celles qu'on a approfondies concernant les conditions dans les camps de concentration .

M.DUBOST.- Le témoin que je vais prier le Tri-

H0481-0050

bunal de bien vouloir entendre, doit apporter une précision sur un point particulier qui reste pendant depuis plusieurs semaines . Le Tribunal se souvient que pendant l'exposé des preuves de mes collègues américains, la question s'est posée de savoir si Kaltenbrunner était allé à Mauthausen . Or j'apporte en preuve le témoignage de M.Boyx qui doit démontrer au Tribunal que Kaltenbrunner a été à Mauthausen . Il a pris des photos et le Tribunal va l'entendre , nous allons lui mmontrer les photographies que le témoin a apportées avec lui .

LE PRESIDENT.- Très bien . Comment vous appelez vous ?

LE TEMOIN.- François Boyx.

LE PRESIDENT.- Etes-vous français ?

F.BOY.- Je suis réfugié espagnol .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter ce serment après moi : Je jure de parler sans haine et sans crainte, je dirai la vérité, toute la vérité et seulement la vérité .

Le vez la main droite et dites : Je le jure .

F.BOYX- Je jure de parler sans haine et sans crainte, je dirai la vérité, toute la vérité et seulement la vérité . Je le jure .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous épeler votre nom .

LE TEMOIN.- B.O.I.X.

M.DUBOST.- Vous êtes né le I4 Août I920 à Barcelone ?

R. Oui .

Q. Vous êtes reporter photographe et vous étiez

H0481-0051

interné au camp de Mauthausen depuis ?

F.BOIX.- Depuis le 27 Janvier I94I .

M.DUBOST.- Vous avez remis aux enquêteurs un certain nombre de photographies ?

R. Oui .

Q.- Elles vont être projetées et vous direz, sous la foi du serment, dans quelles conditions et où ces photographies ont été prises .

R.- Oui .

Q.- Comment vous êtes-vous procuré ces photos?

R.- Par suite de mon métier, je suis entré à Mauthausen dans le service d'identification du camp . Il y avait un service de photos et on pouvait photographier tous ce qui se passait dans le camp pour l'envoyer au Haut commandement à Berlin .

(Projection des photographies)

Voici la vue générale de la carrière .

Q.- C'est ici que travaillaient les internés ?

R.- La majeure partie des internés .

Q.- A quel endroit est l'escalier ?

R.- Au fond .

Q.- De combien de marches se compose-t-il ?

R.- I60 marches d'abord, mais après il en avait I86 .

Q.- Nous pouvons passer à la photo suivante .

Boix .- Ceci est une cour de la carrière pendant une visite du Reichfuhrer Himmler , de Kaltenbrunner du gouverneur de Lintz et quelques autres chefs dont je ne sais pas le nom .

H0481-0052

Ce que vous voyez en bas est le cadavre d'un homme tombé du haut de la carrière, comme il y en avait tentant chaque jour .

M.DUBOST.- Nous pouvons passer à la suivante .

F.BOIX.- Ceci est pris en avril I94I . Mes camarades espagnols réfugiés en France trainent le wagonnet de terre , c'était le travail que nous avions à faire .

Q.- Par qui a été prise cette photo ?

R.- A ce moment-là c'était Paul Ricker, professeur à Essen.

Q.-Nous pouvons passer à la suivante .

R.- Ceci est une mascarade faite au sujet d'un autrichien qui s'était évadé . Il était menuisier au garage , il a pu faire une caisse où on pouvait tenir et sortir ainsi du camp . Mais au bout de quelque temps il a été repris . On l'a mis sur la brouette qui servait à transporter les morts au crématoire , il y avait des écriteaux en Allemand disant : "Tous les oiseaux sont de retour " Il a été condamné, promené devant I0.000 déportés , il y avait un orchestre de gitans qui pendant tout ce temps jouait de la musique. Quand il a été pendu , il se balançait à cause du vent qu'il faisait et on jouait une musique très connue qui s'appelle Beer Barel Polka.

Q.- La suivante .

R.-Ceci est la mascarade . Ceux qui sont à gauche sont les Espagnols , ils sont plus petits . Celui qui est devant avec le béret est un criminel de Berlin qui s'appelle Schultzt, qu'on employait pour ces mascarades . On voit au fond l'homme qui va être pendu .

H0481 - 0053

M.DUBOST.- La suivante . Par qui ces photos ont-elles été prises .

F.BOIX.- Par Fritz Kornacq SS Oberseharfuhrer Il a été tué en Hollande par les forces américaines en I944 .

Cet homme a reçu une balle dans la tête . On l'a hissé pour faire croire que c'était un suicide et qu'il voulait se jeter par dessus les barbelés .

Cette autre photo représente des juifs hollandai C'est à la baraque de quarantaine . Les juifs étaient obligés le jour même de leur arrivée de se jeter dans les barbelés parce qu'ils se rendaient compte qu'il n'y avait aucun espoir pour eux d'en sortir .

Q.- Par qui ces photos sont-elles prises ?

R.- A ce moment-là c'était SS. Obersharfuhrer Paul Ricker professeur à Essen .

Q.-La suivante .

R.- Ce sont deux juifs hollandais .On peut voir l'étoile rouge qu'ils portaient . C'était soi-disant une tentative d'évasion : fluchtversucht .

Q.- En réalité qu'est-ce que c'était ?

R.- Ils étaient envoyés par les SS pour chercher des pierres à côté des barbelés . Les SS qui étaient en surveillance à la deuxième enceinte de barbelés tiraient sur eux parce qu'ils recevaient une prime pour chaque homme qu'ils arrêtaient .

Cette autre photo représente un juif en I94I au moment de la construction du soi-disant camp russe devenu après camp sanitaire . Il est pendu avec la ficelle quil employait pour tenir sa culotte .

H0481 - 0054

M.DUBOST.- C'est un suicide ?

F.BOIX.- soi-disant . C'est un homme qui ne pouvait plus envisager la possibilité de s'en sortir , il était poussé à bout par les travaux et les tortures .

Q.- Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

R.- C'est un juif dont j'ignore la nationalité Il a été mis dans un tonneau plein d'eau jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus . On l'a frappé jusqu'à la mort et on lui a donné IO minutes pour se pendre . Il a pris sa propre ceinture pour le faire , autrement il savait à quoi il fallait s'attendre .

Q.-Par qui a été faite cette photo ?

R.- SS.Obersharfuhrer Paul Ricker .

Q.-Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

R.- Ici on voit la police de Vienne en train de visiter la carrière .C'était entre juin et juillet I94I Les deux déportés qu'on voit ici sont deux camarades espagnols .

Q.- Que font-ils ?

R.- Ils démontrent aux Messieurs de la police la façon dont il fallait lever les pierres parce qu'on n'avait pas d'outils pour le faire autrement .

Q.- Vous avez connu des policiers parmi ceux qui sont venus ?

R.- Non parce qu'ils ne sont venus qu'une fois . On a eu seulement le temps de les regarder .

Cette photo date de I943 , c'était au moment de l'anniversaire de SS Obersturmbannfuhrer Franz Ziereis.

H0481 - 0055

Il est entouré par l'état-major du camp de Mauthausen . Je pourrais vous dire tous les noms de ceux qui sont là .

M.DUBOST.- Donnez la photo suivante .

F.BOIX.- C'est une photo prise le même jour de l'anniversaire de SS Obersturmbannfuhrer Franz Ziereis . L'autre était son adjudant, je ne me souviens pas de son nom . Il ne faut pas oublier que cet adjudant appartenait à la Wehrmacht , une fois arrivé au camp, il a mis l'uniforme des SS .

Q.- Qui est-ce ici ?

R.- C'est la même visite de la police entre juin et juillet I94I à Mauthausen . C'est la porte de la cuisine . Debout il y a un condamné disciplinaire . Ce petit machin sur leur dos leur servait à porter des pierres jusqu'à 80 kilos, jusqu'à épuisement . Il y en avait très peu qui pouvaient revenir de la compagnie disciplinaire .

Cette photo représente la visite d'Himmler en avril I94I au Fuhrerheim, au camp de Mauthausen . On voit Himmler , à l'arrière le gouverneur de Lintz et à côté de lui à gauche Franz Ziereis, commandant de camp à Mauthausen .

Cette photo est prise à la carrière . Au fond à gauche on peut voir un groupe de déportés en train de travailler . Devant il y a Franz Ziereis, Himmler, puis l'obergruppenfuhrer Kaltenbrunner . Il a l'insigne d'or du Parti .

Q.- Cette photo a été prise à la carrière ? Par qui ?

R.- Par le SS Unterscharfuhrer Paul Ricker .

H0481 - 0056

C'était entre avil et mai I94I .A ce moment-là ce Monsieur visitait assez souvent le camp pour voir la façon dont on pouvait les organiser dans toute l'Allemagne et les pays occupés .

M.DUBOST.- C'est terminé . Vous assurez qu'il s'agit bien là de Kaltenbrunner ?

F.BOIX.- Je l'assure .

Q.- Et que la photographie a été prise au camp ?

R. Je l'assure .

Q.- Vous étiez prisonnier de guerre ou prisonnier politique ?

R. Prisonnier de guerre .

Q.-Vous vous étiez battu dans l'armée française comme volontaire ?

R.- Soit dans les bataillons de marche , soit dans la Légion étrangère, soit dans les compagnies de travailleurs pour l'armée dans laquelle j'étais , j'étais dans les Vosges, à la Cinquième armée . Nous avons été faits prisonniers, nous avons fait la retraite jusqu'à Belfort où j'ai été fait prisonnier la nuit du 20 au 2I juin I940 . J'ai été mis avec d'autres copains espagnols et transféré à Mulhouse . Sachant qu'il s'agissait d'anciens républicains espagnols antifascistes, on nous a mis avec les juifs comme considérés under mensch . Nous avons été 6 mois prisonniers de guerre et à ce moment-là nous avons appris que le Ministre de l'Extérieur avait eu une entrevue avec Hitler pour parler de la question des étrangers et d'autres questions . Nous avons su ici que parmi les questions traitées, on avait parlé de notre condition . On disait que les Allemands avaient de-

H0481-0057

mandé ce qu'il fallait faire avec les prisonniers de guerre espagnols dans l'armée française, ceux qui étaient des républicains qui avaient appartenu à l'armée républicaine . La réponse ...

M.DUBOST.- Peu importe . Bien que prisonnier de guerre vous avez été envoyé dans un camp qui n'était plus sous le contrôle de l'armée ?

F.BOIX.- Précisément . Nous étions comme des prisonniers de guerre A . On nous a dit qu'on nous transférait dans un commando dépendant comme tous les autres Français ensuite nous avons été transférés à Mauthausen , où nous avons vu pour la première fois ...

LE PRESIDENT.- Parlez plus lentement .

F.BOIX.- Nous avons vu qu'il n'y avait plus de soldats de la Wehrmacht et nous avons compris que nous étions dans un camp d'extermination .

M.DUBOST.- Combien êtes-vous arrivés ?

F.BOIX.- Nous étions I500 . En tout nous étions 8000 Espagnols .

Q.- Combien étiez-vous quand vous avez été libérés ?

R.- On peut évaluer le chiffre à I600 .

M.DUBOST.- Je n'ai plus de questions à poser .

MINISTERE PUBLIC RUSSE. J'aurai quelques questions à poser, demain dans la session de la matinée .

LE PRESIDENT.- Oui, je n'avais pas vu l'heure . L'audience est levée .

L'AUDIENCE EST LEVEE A I7 H.

-:-:-:-:-

634
7/K

H0481-0058

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du lundi 28 janvier

Ouverte à 14h. sous la présidence

de Lord Justice Lawrence

Le Marshall annonce que l'accusé Kaltenbrunner n'assistera pas à l'audience du fait qu'il est malade.

LE PRESIDENT:- Voulez-vous continuer.

M. DUBOST.- Nous allons finir d'entendre le témoin Vieth, auquel je n'ai d'ailleurs plus qu'une question à poser.

LE PRESIDENT.- On va faire venir le témoin.

Faites venir le témoin.

M. DUBOST.- Vous continuez de déposer en bénéfice du serment que vous nous avez prêté ce matin.

Voulez-vous fournir quelques précisions complémentaires sur l'exécution des 47 officiers alliés que vous avez vus abattre en 48 heures au camp de Mauthausen, où ils avaient été amenés.

M. Jean Frédéric VEITH;- Ces officiers, ces parachutistes étaient abattus selon les systèmes ordinaires qui étaient employés lorsque les prisonniers devaient dis-

H0481 - 0059

paraître, c'est-à-dire qu'on les faisait travailler d'une façon outrancière, on les faisait porter des pierres, on les battait jusqu'à ce qu'ils prennent une pierre plus lourde, et ainsi de suite, jusqu'au moment où poussés à bout, ils se dirigeaient vers les fils de fer. S'ils n'y allaient pas volontairement ils étaient poussés, et ils étaient battus jusqu'à ce quils y aillent et au moment où ils en approchaient, où ils en étaient peut-être à un mètre, ils étaient abattus par rafales de mitraillette des miradors par les postes SS. C'était le système habituel employé pour ce que l'on appelait, par la suite, tuer leurs tentatives de fuite.

Ces 47 hommes furent abattus le 6 dans l'après midi, le 6 septembre dans l'après midi et le 7septembre au matin.

M. DUBOST.- Comment avez-vous connu leurs noms?

M. VEITH.- Leurs noms me sont parvenus par la liste officiel puisqu'ils avaient été enregistrés sur les régistres du camp et comme je m'occupais de la transmission de tous les changements survenant dans les effectifs à Berlin pour la section Hollerith . Je voyais toutes les listes de morts, je voyais toutes les listes d'arrivées.

M. DUBOST.- Avez-vous communiqué cette liste à un service officiel ?

M. VEITH.- Cette liste a été prise par les services officiels américains au moment où j'étais à Mauthausen. Après ma libération je suis immédiatement retourné à Munchhausen justement parce que j'étais au courant des documents et à ce moment là les services américains ont eu toutes les listes que nous avons pu retrouver.

H0481-0060

C/3

28/1/46

14h. à 15h.

M. DUBOST.- Monsieur le Président, je n'ai plus de question à poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Est-ce que l'accusateur britannique désire poser une question?

.....

Est-ce que l'accusateur des Etats Unis désire poser une question ?

.....

Est-ce que les membres de la défense désirent poser des questions ?

DOCTEUR BABEL .-Je suis le défenseur des SS et des SD.

Monsieur le Président, samedi j'étais au camp de Augsbourg, j'ai pu faire plusieurs constatations au sujet de ces camps, j'ai pu demander à des témoins individuels ce qui n'était pas possible avant parce que je n'étais pas au courant des questions . Je voudrais poser une question : je n'ai pas entendu la déposition du témoin de ce matin. Ce matin j'étais retenu par une conférence auprès du Général Michel, à laquelle j'étais obligé d'assister. C'est pourquoi, je n'ai pas pu entendre la déposition du témoin .

Je voudrais poser une question au témoin, une seule question. Si plus tard,....

LE PRESIDENT.- Vous pouvez contre-interroger le témoin maintenant . Nous avons appris que vous aviez laissé à 10h. 10 le Général Michel.

DR. BABEL.- Oui, mais pour le motif même de cette conférence il m'a fallu envoyer un télégramme, et faire des choses urgentes à la suite de cette conférence, de sorte qu'ilne me fut pas possible de venir plus tôt.

H0481 - 0061

28/1/46

14h. à 15h.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez certainement contre-interroger ce témoin.

DR. BABEL.- Je n'aurai qu'une question à poser, qui est la suivante : le témoin a dit que les officiers en question avaient été poussés vers les barbelés, par qui avaient-ils été poussés vers les barbelés ?

M. VEITH.- Ils étaient poussés vers les barvelés par les gardiens SS qui les accompagnaient et tout l'Etat Major de Mauthausen y assistait. Ils étaient battus aussi bien par les SS que par les un ou deux prisonniers verts qui étaient avec eux et qui étaient les "babots" . Ces prisonniers verts étaient souvent dans les camps pires que les SS mêmes.

DR. BABEL.- A l'intérieur du camp de Dachau, à l'intérieur des barbelés, il y avait donc presque uniquement des SS et sans doute à Mauthausen était-ce la même chose.

M. VEITH.- A l'intérieur du camp il n'y avait qu'un certain nombre de SS, mais ils changeaient et aucun de ceux qui appartenaient aux troupes qui gardaient le camp ne pouvait ne pas être au courant de ce qui se passait dans le camp puisque s'ils ne pénétraient pas dans le camp, ils en assuraient la garde dans les miradors et autour des camps et ils voyaient exactement ce qui se passait.

DR. BABEL.- Ainsi, les gardes qui tiraient sur les prisonniers étaient à l'intérieur des barbelés ou à l'extérieur ?

M. VEITH;- Ils étaient placés sur les miradors qui étaient en ligne ave c les barbelés.

H0481 - 0062

C/5

28/1/46

14h. à 15h.

DR. BABEL.- Est-ce que de là-bas, ils pouvaient observer que ces officiers ou n'importe qui d'autres étaient poussés à l'aide de coups vers les barbelés. Est-ce qu'on pouvait observer qu'on les poussait ou qu'on les frappait ?

M. VEITH.- Ils pouvaient tellement bien l'observer qu'à une ou deux reprises il y a eu des sentinelles qui ont refusé de tirer disant que ce n'était pas une tentative de fuite et ils ne tiraient pas. Ils ont été immédiatement relayés de leur poste et disparaissaient.

DR. BABEL .-Avez-vous pu remarquer cela vous-même ?

M. VEITH.- Je ne l'ai pas vu moi-même mais cela m'a été donné, cela m'a été rapporté entre autres par mon commandant fuehrer qui m'a dit :" voilà, une sentinelle a refusé de tirer !"

DR. BABEL.- Qui était le chef du Kommando ?

M. VEITH.- Le chef du kommando était Wielsmann. Je ne me rappelle plus son grade, iln'était pas unterscharfuehrer il avait juste le grade au dessous de unterscharfuehrer et il était chargé de la section Hollerith à Munchhausen.

DR. BABEL.- Je vous remercie.

Je n'ai plus d'autres question à poser pour l'instant mais je demande au Tribunal de pouvoir interroger encore une fois le témoin dans un contre-interrogatoire.

LE PRESIDENT.- Lequel des témoins ?

DR. BABEL.- Je vous prie de garder le témoin à Nuremberg pour me permettre de l'interroger parce que cet après-midi je ne suis pas en mesure de faire un contre interrogatoire, étant donné que je ne connais pas cette interrogation et je demanderais en outre.....

H0481 - 0063

C/6

28/L/46

14j. à 15h.

LE PRESIDENT.- Vous auriez dû être là si vous aviez fini votre interview avec le Général Michel à 10h 15. Il wemble qu'il n'y ait pas de raisons pour que vous n'ayez pas été ici ce matin.

DR. BABEL.- Monsieur le Président,

Ce matinj'ai parlé avec le général Michel, j'ai même parlé de questions différentes qui m'ont occupé très longtemps et le Général Michel, lors de notre conversation, a pu constater aussi que mon travail et mon activité étaient très grands et qu'il était nécessaire, au point de vue des SS, de prendre un deuxième défenseur. En ce qui concerne la présence aux séances, mon temps est tellement limité qu'ilne m'est pas toujours possible d'y assister, mais cela m'est très pénible, mais la situation est telle et ce sont des cas que je ne veux pas prévoir ; jene peux pas faire autrement.

Puis-je encore poser une question ?

J'ai plus de 40.000 demandes qui sont à adresser au Tribunal ; vous pensez combien mon travail est important et combien mon activité est grande.

LE PRESIDENT.- Sans doute votre travail est très grand, mais ce matin, comme je l'ai déjà dit, le Général Michel nous a informés que son interview était finie à 10 heures et quart. Il semble au Tribunal que vous auriez dû savoir que nous avions des témoins aujourd'hui et qu'ils donneraient des témoignages sur les camps de concentration. De plus, vous aviez obtenu l'assistance d'un autre avocat Docteur March, je crois, qui devait parler à votre place et il l'a fait, et il pourra contre-interroger ce témoin, s'il désire le faire .

H0481 - 0064

Maintenant, le Tribunal voudrait que vous concluiez votre interrogatoire de ce témoin, actuellement.

Avez-vous d'autres questions à poser au témoin ?

DR. BABEL.- Mais oui. Je voudrais poser quelques questions mais pour le moment cela ne m'est pas possible, et je je suis obligé de renoncer au contre interrogatoire de ce témoin s'il en est ainsi.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser, Monsieur Dubost ? Peut-être y a-t-il un autre avocat allemand qui désirerait procéder à ce contre interrogatoire.

.....

Voulez-vous vous adresser au Tribunal?

Monsieur Dubost, voulez-vous vous adresser au Tribunal ?

M. DUBOST.- Je voudrais dire au Tribunal, Monsieur le Président, que nous xxxx n'avions absolument aucune raison de redouter un contre interrogatoire de notre témoin, ou du témoin de ce matin, à n'importe quel moment et nous sommes prêts à demander à nos témoins de rester à Nuremberg autant qu'il le faudra pour affronter les questions de la Défense.

M. LE PRESIDENT.- Docteur Babel, étant donné que le Procureur français a proposé de garder le témoin à Nuremberg, le Tribunal vous permettra de poser toutes les questions que vous voudrez au cours des deux jours qui viendront.

DR. BABEL.- Merci.

LE PRESIDENT.- Maintenant, un autre avocat désire prendre la parole.

H0481-0065

C/8

28/1/46

14h. à 15h.

DR. KAUFMANN.- (défenseur de Kaltenbrunner)

Avant que je pose des questions au témoin, je voudrais, je me permettrais de dire quelques chose et je crois que ce serait pour la bonne suite des débats très importants. Ma demande est la suivante - je parle également au nom de mes collègues - ne serait-il pas souhaitable qu'il y ait un accord entre nous de sorte que aussi bien l'accusation que la défense aient unjour avant l'audition des témoins, l'indication des témoins qui doivent être entendus ce jour là. Le travail est devenu si grand entre temps qu'étant donné les conditions actuelles, il est impossible de poser les questions voulues. Il serait dans l'intérêt de tout le monde, aussi bien en ce qui concerne la défense - et nous sommes parfaitement prêts - qu'en ce qui concerne les témoins que nous devons entendre, de prévenir un jour d'avance l'accusation et la défense sur les témoins qui devront être entendus le lend main.

LE PRESIDENT.-Le Tribunal a déjà exprimé ce désir d'être informé à l'avance des témoins qui seront appelés et des sujets qu'ils aborderont. J'espère que la Défense prendra note de ce désir. La Défense pourra interroger les témoins sur certaines questions. Le Tribunal pense l'avoir communiqué déjà à la Défense.

DR. KAUFMANN.- Oui, je vous remercie.

Lors des déclarations du témoin de ce matin, ainsi que lors des déclarations du témoin actuel, il y aune chose qui est très importante et ce point concerne un sujet qui peut paraître d'importance secondaire, mais pourtant il ne l'est pas. L'accusation....

L PRESIDENT.- Vous n'êtes pas là pour faire un

H0481 - 0066

discours, mais vous devez poser des questions aux témoins.

DR. KAUFMANN.- Cela concerne la question de la responsabilité du peuple allemand. Le témoin nous a confirmé, nous a dit que la population civile aurait pu être au courant de ce qui se passait, c'est pourquoi je voudrais essayer d'atteindre la vérité en posant quelques questions.

Est-ce que les civils ont pu, par exemple, assister à des exécutions . Voudriez-vous me répondre à cette question ?

M. VEITH.- Ils ont pu voir les cadavres qui jonchaient les routes qu moment où l'on abattait les prisonniers qui rentraient en convois et on jetait même des cadavres des trains. Et ils pouvaient toujours se rendre compte de l'état d'émancipation des déportés qui travaillaient à l'extérieur puisqu'ils les voyaient.

DR. KAUFMANN.- Etes-vous au courant des atrocités et des cruautés qui ont eu lieu dans les camps ?

M. VEITH.- Puisque j'ai passé dans le camp je les ai vues, j'en ai vu une partie; lesautres je les ai entendues de témoins visuels.

DR. KAUFMANN.- Qu'avez-vous vu, voudriez-vous me le dire, Monsieur, me le répéter encore une fois. Avez-vous vu les ordres ou bien alors qu'avez-vous vu ?

M. VEITH.- Les ordres, non, j'ai vu l'exécution, ce quiest pire.

DR. KAUFMANN.- Bien, ma question était la suivante : savez-vous que le personnel des SS , ainsi que les hommes qui exécutaient, savez-vous qu'à ces personnes on leur avait fait

H0481 – 0067

promettre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du camp, dene pas dire quoi que ce soit sur les atrocités qui se sont passées dans le camp; et qu'ils étaient mena cés de punitions très graves même de peine de mort, au cas où ces gens là raconteraient quelque chose de ce qui se passaient dans les camps ou de ce qu'ils auraient vu.

Etes-vous au courant d'une pratique pareille qui aurait eu lieu dans les camps ?

Peut-être pourriez-vous vous-même aussi nous donner des indications à ce sujet là. Avez-vous vous-même fait des observations dans ce sens ?

M. VEITH.- Je sais que les ex-prisonniers qui ont été libérés ont dû signer une déclaration qui indiquait qu'ils ne répéteraient jamais ce qui s'était passé, et qu'ils devaient oublier ce qui s'était passé , mais ceux qui sont entrés en contact avec la population - et il y en avait beaucoup - ne manquaient pas de le raconter. D'autre part Mauthausen était situé sur une colline. Il y avait le crématoire qui jetait une flamme d'un mètre; si l'on voit toutes les nuits une flamme d'un mètre sortir d'une cheminée, on est certainement curieux de savoir ce que c'est et personne ne pouvait ingorer que c'était la flamme du crématoire.

DR. KAUFMANN.- Je n'ai plus aucune question à poser, merci.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a un autre membre de la Défense qui désire poser une question ?

Vous avez parlé de "prisonniers verts " ?

M. VEITH.- Oui, les prisonniers verts étaient des condamnés de droit commun, des condamnés qui servaient aux

H0481 - 0068

SS de police intérieure dans le camp. Ils étaient souvent, je l'ai déjà dit, même plus bestiaux que les SS eux-mêmes dont ils étaient les exécuteurs. C'est eux qui faisaient le travail quand le SS ne voulait pas se salir les mains, et c'est eux qui faisaient tout le sal travail, mais toujours sous les ordres du Commandantfuehrer.

Ce contact avec les " verts " allemands a été pour tous les détenus du camp une chose terrible au point de vue politique, parce qu'ils ne pouvaient déjà pas nous sentir, parce que nous n'étions pas comme eux, et ils nous persécutaient rien que pour cela déjà.

Dans tous les camps cela a été la même chose; dans tous les camps nous avons été brimés par les criminels allemands au service des SS.

LE PRESIDENT.- Monsieur Dubost, voulez-vous poser encore une question ?

M. DUBOST.- Je n'ai plus de question à poser, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT.-Très bien, alors le témoin peut se retirer.

M. DUBOST.- Nous demanderons maintenant au Tribunal de nous autoriser à faire entendre . Capelin Hans, témo norvégien

.....

Ce sera un témoin français quenous demandeons au Tribunal d'entendre car je m'aperçois que ne sont pas résolue les difficultés d'interprétation auxquelles nous nous sommes heurtés avec le témoin norvégien qui ne parle ni l'anglais, ni le français et donc il faut faire traduire la déposition en Français, ouen anglais, ce qui pose certaines difficultés

H0481-0069

techniques. Nous demandons donc au Tribunal de bien vouloir entendre le témoin français : docteur Dupont.

LE PRESIDENT.- (Après l'introduction du témoin) Votre nom est bien Dupont Victor ?

M. DUPONT.- Dupont Victor.

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter après moi le serment :

"Je jure de dire sans haine,ni crainte, de dire la vérité, toute la vérité, seulement la vérité."

(Le témoin répète les termes du serment)

LE PRESIDENT.- Voulez-vous lever la main droite et dire : " je le jure".

M. DUPONT.- Je le jure.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

M. DUBOST.- Vous vous appelez Monsieur Dupont Victor?

M. DUPONT.- Je m'appelle Dupont Victor.

M. DUBOST.- Vous êtes né le 12 décembre 1909 ?

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- A Charmes dans les Vosges ?

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- Vous êtes de nationalité française, né de parents français .

M. DUPONT.- C'est exact.

M. DUBOST.- Vous avez mérité des distinctions honorifiques quelles sont-elles ?

H0481 – 0070

C/13

28:L:46

14h. à 15h.

M. DUPONT.-J'ai la Légion d'Honneur , je suis chevalier de la Légiond'Honneur, j'ai deux citations à l'ordre de l'armée et la médaille de la Résistance.

M. DUBOST.- Vous avez été déporté à Buchenwald ?

M. DUPONT.- J'ai été déporté à Buchenwald le 24 janvier 1944.

M. DUBOST.- Vous y êtes resté ..

M. DUPONT.- J'y suis resté 15 mois.

M. DUBOST.- Jusqu'au 20 mai 1945.

M. DUPONT.- Jusqu'au 20 avril 1945.

M. DUBOST.- Voulez-vous faire votre déclaration sur le régime du camp de concentration dans lequel vous avez été interné et sur le but poursuivi par les gens qui ont prescrit ce régime.

M. DUPONT.- Lorsque je suis arrivé à Buchenwald j'ai rapidement pris conscience des conditions difficiles de vie. Il n'y avait pas à la base du régime imposé aux détenus un principe de justice. Le principe qui était à la base était un principe d'épuration. Je m'explique. Nous nous trouvions - je parle des Français - réunis à Buchenwald, la presque totalité, sans avoir été jugés par les tribunaux.

En 1942, 1943 , 1944 et 1945 les jugements rendus étaient exceptionnels. Une grande partie d'entre nous avaient été interrogés et puis déportés ; d'autres avaient été innocentés par les interrogatoires et déportés ; d'autres n'avaient pas été interrogés. Je citerai trois exemples : le 11 novembre 1943 des éléments chiffrés à plusieurs centaines avaient été arrêtés à Grenoble au cours d'une manifestation ayant pour but de commémorer l'armistice .

H0481 – 0071

Ils vinrent à Buchenwald où une grande partir moururent. Même cas dans le village de Verchenie, dans la Drôme, en octobre 1943 ; je les vis également à Buchenwald. Même cas enfin à Saint Claude, en avril 1944 ; je vis ces camarades arriver en août 1944.

Donc étaient rassemblés à Buchenwald des éléments qui tombaient sous le coup des lois de la guerre, mais était également rassemblée toute une gamme de cas, allant jusqu'à des cas incontestablement innocents qui étaient, je l'ai dit, innocentés par l'interrogatoire où même pas interrogés. Enfin, il y avait les éléments qui étaient des éléments politiques. Ils avaient été déportés comme appartenant à des partis qui, dans leur ensemble, étaient combattus. Cela ne veut pas dire que les interrogatoires étaient des plaisanteries, les interrogatoires que j'ai subis et que j'ai vu subir – vous le savez – étaient particulièrement inhumains.

Je vais énumérer quelques procédés: toutes les gammes de coups, les noyades dans des baignoires, les compressions testiculaires, les pendaisons, enfin les serre-têtes et les tortures familiales. J'ai vu, en particulier, une femme torturée devant son mari ; d'autre part des enfants ont été torturés devant leur mère. Pour être précis, je citerai un nom : Francis Goret, habitant rue de Bourgogne à Paris, a été torturé devant sa mère.

Une fois dans le camp pour tous ces hommes les conditions étaient les mêmes.

M. DUBOST.– Vous avez parlé d'épuration raciale, politique, sociale, par rapport à quel criterium ?

H0481 – 0072

C/15

28/1/46

14h. à 15h.

M. DURANT.- A Buchenwald étaient rassemblés tous sous le même régime des éléments dits politiques, des éléments dits nationaux essentiellement des juifs et des tziganes, et des éléments sociaux, en particulier des criminels. Il y avait des criminels de toutes nations : allemands, tchèques, français, etc... qui vivaient absolument ensemble et étaient astreints au même régime.

L'épuration n'implique pas la notion d'extermination mais en fait cette épuration était assurée par une extermination dont je veux parler. Elle commençait pour nous - dans certains cas elle était décidée d'emblée - je citerai un exemple : en courant 1944 un convoi d'enfants tziganes est arrivé à Buchenwald , plusieurs centaines. Par quel mystère administratif ? Nous ne l'avons jamais su. Au cours de l'hiver 1944 ces enfants furent tous rassemblés pour être réexpédiés en vue d'être gazés à Auschwitz

C'est un des souvenirs les plus tragiques de ma déportation que ces enfants sachant parfaitement ce qui les attendait et que l'on apoussés vers leurs wagons alors qu'ils hurlaient et qu'ils pleuraient. Ils furent le jour même dirigés sur Auschwitz.

Dans d'autres cas l 'extermination était progressive ; elle commençait par le convoi d'arrivée. Un exemple : dans le convoi français parti de Compiègne le 24 janvier 1944 arrivé [illegible] le 26, dans un wagon que j'ai vu, il y avait 12 morts, 8 fous, sur 100 personnes qui étaient contenues dans le wagon.

J'assistai pendant ma déportation à de nombreuses arrivées de transports . C'était chaque fois, avec des proportions différentes, le même phénomène. Dès que le transport était arrivé, élimination relative qui était assurée de cette façon. Ensuite, c'était le séjour dans

H0481 - 0073

28/1/46

14h. - 15h.

la quarantaine avec des expositions au froid de plusieurs heures, pendant les appels. Les plus faibles mouraient . Ensuite, c'était l'extermination par le travail. Certains étaient sélectionnés et envoyés dans des commandos comme Dora, ~~Retroy~~ SIII, et Lora.

Ce que je vis c'est que après ces départs qui avaient lieu tous les mois - quand les contingents étaient remplacés - revenaient à Buchenwald des camions de morts. J'eus même l'occasion d'assister à leur autopsie. Je peux en donner le résultat. Les lésions étaient celles de cachexie extrêmement poussée et chez ceux qui avaient résisté un mois, deux mois, trois mois, très fréquemment on observait des lésions de tuberculose ex-aigües, à type de granulie surtout.

A Buchenwald même il fallait travailler et c'était comme partout d'ailleurs la seule chance de survivre. L'extermination à Buchenwald était assurée par des triages qui étaient assurés par le médecin chef ~~Chilowski~~ Schidlowski. Ces triages.....

M. DUBOST.- Je vous demande pardon de vous interrompre : ce médecin chef était de quelle nationalité ?

M. DUPONT.-C'était un médecinSS allemand.

M. DUBOST :- Vous êtes bien certain ?

M. DUPONT.- Je suis absolument certain.

M. DUBOST. C'est un témoignage personnel que vous portez ?

M. DUPONT.- C'est un témoignage personnel.

M. DUBOST.- Continuez je vous prie.

H0481 – 0074

C/17

28:1:46

14h. A 15h.

M. DUPONT.- Ces sélections étaient assurées donc par ~~Chilowski~~ Schidlowski qui extrayait les invalides et les malades ; ils étaient expédiés avant janvier 1945 sur Auschwitz et puis ultérieurement sur Bergen-Hansen. Aucun n'en est revenu.

Je vis un autre cas, il concerne un commando juif, qui avaient été envoyés à Auschwitz où ils restèrent quelques mois; à leur retour, alors qu'ils étaient incapables d'assurer encore le moindre travail, ils subirent la même visite et furent embarqués également pour Auschwitz.

Ceci sont des témoignages personnels ; j'ai assisté à ces sélections et j'ai été témoin de leur départ.

Ultérieurement à Buchenwald on a assuré les exécutions dans le camp même. Elles ont commencé en septembre, à ma connaissance en septembre 1944, dans la salle 7, une petite salle du Revier. Les hommes étaient éxécutés par piqûres intra-cardiaques. Le rendement était assez faible : quelques dizaines au plus par jour.

Ultérieurement sont arrivés des convois, le nombre des cachexies augmentait. Il fallait accélérer les exécutions. Elles furent d'abord assurées à l'arrivée même des transports. Puis, dès janvier 1945, elles furent assurées dans un bloc spécial : le bloc 61. A ce moment, dans ce bloc étaient rassemblés tous les hommes que nous appelions là bas, à cause de leur allure, des musulmans. On ne les voyait jamais sans qu'ils n'aient leur couverture sur leurs épaules. Ils étaient incapa-

H0481 – 0075

bles du moindre travail. Ils devaient tous passer par le 61. Le chiffre des morts, au 61, allait quotidiennement de 10 au minimum à 200 environ. L'exécution était assurée par une piqûre intra-cardique de phénol, exécutées dans les conditions les plus brutales. Les cadavres étaient ensuite transportés au crématoire par charrettes surtout pendant les heures des appels et pendant la nuit. Enfin, toujours pour l'extermination, elle était assurée en plus dans les derniers temps par les convois; les convois qui partaient de Buchenwald alors que les alliés avançaient étaient destinés à assurer une extermination.

Je donne un exemple : les derniers jours de mars 1945 sont arrivés à Buchenwald des éléments repliés du commando de Estroi . Ils sont arrivés absolument exténués , incapables de faire encore le moindre effort. Ce sont eux qui ont été désignés les premiers pour être réexpédiés, deux jours après leur arrivée. Entre leur point de départ, situé dans le petit camp, c'est-à-dire au bas du camp de Buchenwald et la place d'appel où ils devaient définitivement se rassembler, il y avait 500 mètres, Pour donner une idée de la faiblesse de ces éléments, je dirai seulement qu'entre leur point de départ et cette place d'appel, c'est-à-dire sur un parcours de 500 mètres, nous avons vu une soixantaine de morts qui étaient tombés. Ils n'avaient pas pu aller plus loin. Beaucoup moururent très vite dans les heures ou dans les jours qui suivirent.

Voilà pour les procédés d'extermination méthodique dont j'ai été témoin à Buchenwald, y compris surtout...

M. DUBOST.- Et pour ceux qui restaient ?

H0481 – 0076

C/19

28:L:46

14h. à 15h.

M. DUPONT.- Pour ceux qui restaient au moment des transports terminaux ? C'est une histoire assez compliquée. Nous étions très angoissés ; c'est un fait .

Le premier avril , bien que je ne garantisse pas la date exacte, le commandant du camp : Pister réunit un grand nombre de détenus et il leur tint ce langage : " Les puissances alliées sont aux abords mêmes de Buchenwald, mon désir et ma volonté sont de remettre aux alliés les clefs du camp . Je ne veux pas d'atrocités, je veux que le camp, dans sa totalité, leur soit remis";

En fait, trois jours après, l'avance alliée ayant été retardé , du moins sur nos désirs, les évacuations ont commencé. Nous avons, une délégation de détenus est allée trouver le commandant, lui rappelant sa parole, car il avait donné " sa parole " , en précisant " ma parole de soldat ". Il sembla très embarrassé et une explication fut donnée : le Gouverneur de Thuringe Sauckel avait donné l'ordre qu'aucun des détenus ne reste à Buchenwald car cela représentait pour la province un gros danger.

Un autre point : nous savions que tous ceux qui avaient été témoins à Buchenwald des secrets de l'Administration du camp devaient disparaître. Quelques jours avant la délivrance alliée 43 de nos camarades de différentes nationalités furent appelés pour disparaître.Un phénomène particulier se passa alors : le camp se mit en état de révolte : on cacha ces 43 hommes qui ne furent jamais livrés. Nous savions, par ailleurs, que tous ceux qui avaient été employés soit au bloc expérimental, soit à l'infirmerie, ne devaient à aucun

H0481 – 0077

C/20

28/1/46

14h. à 15h.

prix sortir du camp.

Voilà ce que j'ai à dire sur les d rniers moments.

M. DUBOST.- Cet officier qui commandait le camp et dont vous venez d nous dire qu'il vous avait donné sa parole'...

H0481 – 0078

M. DUBOST.- Cet officier qui commandait le camp et dont vous venez de nous dire qu'il vous avait donné sa parole de soldat, était-ce un soldat ?

DM. Victor DUPONT.- Sa conduite vis à vis des détenus était implacable, il recevait d'ailleurs ses ordres. En toute franchise c'était un soldat d'un genre spécial. Mais ce n'était pas de lui-même que les traitements qui étaient appliqués aux détenus, venaient.

Q.- Il appartenait à quelle arme ?

R.- Il appartenait à la Division S.S. Totenkopf

Q.- Il était S.S. ?

R.- Il était S.S.

Q.- Il exécutait des ordres dites-vous ?

R.- Il exécutait certainement des ordres.

Q.- A quoi étaient utilisés les détenus ?

R.- Les détenus étaient utilisés d'une façon telle, que jamais il n'était tenu compte de leur condition humaine. Ils étaient utilisés à des fins expérimentales. A Buchënwald, ces expériences avaient lieu dans le Bloc 46. Les hommes devant y être employés, étaient régulièrement sélectionnés par un examen médical, qui était - du moins les fois où j'ai vu cette sélection se pratiquer - effectué par le Dr SCHIDLOWSKI, médecin dont j'ai déjà parlé.

Q.- Un médecin ?

R.- Oui, un médecin. Ils étaient employés aux travaux les plus durs : forrage de galeries de mines à Laura. Ils étaient employés dans les mines de sel, par exemple Kommando de Wansleben am See. Ils étaient employés au déblayage après les bombardement. Il faut noter d'ailleurs, que plus un Kommando était dur, plus les conditions faites aux détenus - conditions tenant à leurs gardiens étaient elles-mêmes dures.

Ils étaient employés à Buchenwald à toute sorte de travaux

...

H0481 - 0079

par exemple : terrassement, carrière et usines.

Là, un cas particulier, à Buchenwald étaient rattachées deux usines Gustlow et Mibao , usines d'armement dirigées par un personnel non militaire, un personnel technique. Il y avait dans ce cas particulier, une sorte de rivalité entre les S.S. et la direction technique de l'usine. La direction technique visant au rendement, défendait les détenus, en ce sens qu'elle leur obtenait parfois des suppléments alimentaires. La main-d'oeuvre aux détenus avait des avantages. Elle ne coûtait pratiquement rien et d'autre part, elle assurait au maximum le secret, car les détenus n'avaient avec l'extérieur aucun contact permettant des fuites.

M. DUBOST.- Des fuites de renseignements militaires ?

DR.Victor DUPONT.- Je parle de fuite de renseignements militaires.

Q.- De l'extérieur, on voyait tout de même que les détenus étaient maltraités et malheureux ?

R.- Ceci est une autre question,certainement.

Q.- Vous y répondrez tout à l'heure ?

R.- J'y répondrai tout à l'heure. J'ai omis un détail, les détenus étaient utilisés dans une certaine mesure après leur mort: les cendres qui résultaient du crématoire rejoignaient la fosse d'excrément et servaient à engraisser les champs qui se trouvaient au voisinage de Buchenwald. Je donne ce détail, parce qu'il m'a beaucoup frappé lorsque j'étais détenu.

Enfin, je l'ai dit, le travail quel qu'il soit était pour les détenus la seule chance de survivre. Dès que d'une façon ou d'une autre ils ne pouvaient plus servir à rien, ils étaient perdus.

Q.- N'a-t-on pas utilisé des détenus comme "donneurs de sang", involontaires s'entend ?

R.- J'oubliais ce point. Les détenus affectés à des travaux

...

H0481 - 0080

légers et dont le rendement était extrêmement faible, furent utilisés comme "donneurs de sang". Des éléments de la Wehrmacht vinrent à plusieurs reprises, je les vis deux fois à Buchenwald prélever du sang sur ces hommes. Ces prélèvements se faisaient dans une salle appelée C.P.-2, c'est-à-dire Salle d'Opération n° 2, enfin...

M. DUBOST.- Cela a certainement été fait en vertu d'ordres supérieurs ?

DR. Victor DUPONT.- Je ne vois pas comment il aurait pu en être autrement.

Q.- Une simple initiative.

R.- Cela ne venait pas du camp, ces éléments étaient tout à fait étrangers à l'administration et à la garde du camp. Je précise, ceux que j'ai vu étaient de la Wehrmacht, et nous étions gardés par des S.S. appartenant tous à la même Division Totenkopf.

Enfin, ils furent utilisés dans les derniers temps, d'une façon très particulière. C'était en 1945, dans les premiers mois de 1945, les éléments appartenant à la Gestapo vinrent à Buchenwald, ils prirent tous les papiers des morts de façon à relever leur identité et à établir des faux-papiers. Un Juif a été spécialement employé pour le maquillage des photographies et l'utilisation des papiers des morts pour des éléments qu'évidemment nous ne connaissions pas. Ce Juif a disparu, je ne peux pas dire ce qu'il est devenu, nous ne l'avons jamais revu.

Mais cette utilisation des identités ne s'est pas bornée aux morts. On appelait dans un endroit nommé "Fliegerverwaltung" un certain nombre, plusieurs centaines, de détenus français qui étaient soumis à un interrogatoire très précis sur leur

...

H0481 - 0081

identité, leurs relations, les sphères dans lesquelles ils avaient évolué. Ensuite, il leur fut signifié qu'ils ne devaient à aucun prix recevoir de correspondance et même, - pour ceux qui en recevaient - recevoir de paquets. Ils étaient rayés administrativement, et tout contact avec l'extérieur, plus encore que normalement, rendu impossible. Nous étions très inquiets pour ces camarades. La libération survint très rapidement, et je ne peux simplement qu'indiquer quelle utilisation était faite du détenu auquel on empruntait son identité pour l'établissement de faux-papiers.

M. DUBOST.- Quelles étaient les conséquences de cette vie ?

Dr Victor DUPONT.- Les conséquences de cette vie sur le plan humain ?

Q.- Sur le plan humain.

R.- Sur le plan humain, il y avait un résultat : c'était la dégradation humaine. Cette dégradation humaine était assurée déjà par les conditions de vie que je viens d'indiquer. Elle était systématique. Il semble qu'il y ait eu une volonté implacable de dégrader ces hommes et de les niveler tous en les ramenant au niveau le plus bas d'entr'eux.

Il y avait d'abord, comme premier élément dégradant:le mélange. Il était admissible que toutes les nationalités soient mélangées, mais ce qui n'était pas admissible, c'est que toutes les catégories soient mélangées, c'est à dire : éléments politiques, éléments que j'appellerai militaires - car les Résistants français étaient des militaires -, les éléments raciaux et les éléments de droit commun.

Les criminels de toutes les nations étaient mêlés à leurs compatriotes, et toutes les nations étaient mêlées entr'elles, cela créait déjà des conditions extrêmement pénibles.

...

H0481 - 0082

Ensuite, il y avait l'entassement, les conditions d'hygiène, le travail forcé. Là je vais citer quelques exemples indiquant bien le mélange des éléments sans aucune distinction.

Je vis mourir en Mars 1944, le Général français DUVAL, il avait été à la terrasse avec moi toute la journée, le soir complètement épuisé, couvert de boue, il est mort quelques heures après sa rentrée.

Le Général Français VERNAUD, dans la salle n° 6 où étaient entreposés les moribonds, est mort sur une paillasse, souillée d'excréments, et entouré de moribonds.

J'ai vu mourir M. de TESSAN ...

M. DUBOST.- Voulez-vous préciser pour le Tribunal, quelles étaient les qualités de M. de TESSAN ?

Dr Victor DUPONT.- M.de TESSAN était ancien Ministre français marié à une femme de nationalité américaine. Il est mort également sur une paillasse, nageant dans le pus, d'une maladie appelée septicopyohémie. .

J'ai également été témoin de la mort du Comte de LIPOKOWSKI qui avait été pendant cette guerre un militaire brillant, il avait reçu de l'Armée Allemande les honneurs de la guerre, et détail particulier, avait été à Paris, invité par NOMMEL qui tenait à lui montrer l'estime dans laquelle il le tenait au point de vue militaire. Il est mort misérablement pendant l'hiver 1944.

Encore un nom, le Ministre Belge JANSON qui se trouvait au camp dans les conditions que je vous ai dépeintes et que vous avez certainement déjà souvent entendues. Il est mort lamentablement physiquement et moralement, il avait perdu son intelligence et une partie de sa raison.

Je ne cite que des éléments particulièrement marquants et

H0481 – 0083

auxquels il avia été dit, en particulier pour les Généraux, que des conditions spéciales leur avaient été faites, ce que je n'ai pas constaté.

Enfin, j'en arrive au dernier point par lequel la dégradation humaine était assurée : le détenu était dressé contre le détenu.

M. DUBOST.- Avant d'en arriver là, voulez-vous parler des conditions dans lesquelles vous avez retrouvé votre maître le Professeur de Médecine Léon KINBERG.

Dr Victor DUPONT.- J'avais été en médecine, élève de Léon KINBERG à l'Hôpital Beaujon.

Q. A PARIS ?

R.- A PARIS. Un homme de très haute culture et d'une très brillante intelligence.

En Janvier 1945, j'appris qu'il venait d'arriver de Monovitz, je le retrouvai dans le Bloc 58, dans un Bloc où normalement devaient se tenir 300 et où il y en avait 1.200 : des Hongrois, des Polonais, des Russes, des Tchèques, et un pourcentage important d'Israélites - dans un état de misère extraordinaire. Je ne reconnus pas Léon KINBERG tellement il était semblable au type habituel de ces Blocs. Son intelligence on ne la retrouvait pas, et il était même difficile de retrouver en lui quelque chose de l'homme que j'avais connu. Nous sommes arrivés à l'extraire de ce Bloc. Malheureusement, sa santé était trop atteinte et il mourut peu de temps après sa libération.

Q.- Pouvez-vous dire au Tribunal, pour autant que vous les connaissiez, les crimes commis par ces hommes ?

R.- Léon KINBERG, après l'Armistice, était installé à Toulouse, où il pratiquait la physiologie. Je sais, de source absolument certaine par lui-même, qu'il n'avait absolument par-

...

H0481 - 0084

·ticipé à aucune des activités qui se manifestaient contre les Allemands occupant la France. Il fut un jour reconnu comme Israélite et comme Juif il fut arrêté et déporté. Il vint échouer à Buchenwald après être passé par Auschwitz et Monovitz.

M. DUBOST.- Le Général DUVAL, confondu avec les souteneurs, les pédérastes et les assassins, quel crime avait-il commis ? Le Général VERNAUD ?

Dr. DUPONT.- Je ne sais rien pendant l'occupation du Général DUVAL et du Général VERNAUD, ce que je peux affirmer c'est que leur activité n'a rien de commun avec une activité asociale.

Q.- Le Comte de LIPKOWSKI et M. de TESSAN ?

R.- Le Comte de LIPKOWSKI et M. de TESSAN n'ont également rien eu à voir avec les fautes habituellement reprochées aux asociaux et aux "droit commun".

Q.- Vous pouvez continuer.

R.- Le dernier employé pour obtenir chez l'ensemble desd étenus la dégradation humaine, était, je l'ai dit, de faire torturer les détenus par les détenus. Je commencerai par un exemple brutal.

A Wansleben am See, à 70 Kms de Buchenwald, Kommando A.S. 6, se trouvaient des détenus de toutes nationalités, avec un fort pourcentage de Français. J'y avais deux amis : Antoine d'AIMERY fils du Général d'AIMERY et THIBAUT élève missionnaire.

Q.- Catholique ?

R.- Catholique.

A Wansleben am See, les pendaisons avaient lieu en public dans le hall d'une usine attenante à la mine de sel. Les S.S. assistaient en uniforme de parade, avec leurs déco-

...

H0481 - 0085

rations à ces pendaisons.

Les détenus, sous la menace des coups les plus violents, étaient astreints à assister à ces pendaisons. Au moment où l'on pendait le malheureux, les détenus devaient faire le salut hitlérien. Il y avait pire. Un détenu était désigné pour basculer le tabouret sur lequel était monté le supplicié. Il ne pouvait pas se soustraire à cet ordre, car le danger pour lui était trop grand. Enfin, la pendaison réalisée, entre deux S.S., les détenus devaient défiler devant le supplicié, ils devaient le toucher, et détail précis, le regarder dans les yeux.

Ainsi, je crois, ces hommes que l'on avait astreints à ce cérémonial, ne pouvaient pas ne pas laisser une bonne partie de leur dignité.

Mais à Buchenwald même, toute la partie exécutive était confiée à des détenus, les exécutions, c'est-à-dire les pendaison étaient assurées par un détenu allemand assisté d'autres détenus. La Police du camp, était assurée par des détenus. C'est eux qui devaient, lorsque dans le camp un élément était condamné à être pendu, aller le chercher et le conduire jusqu'au lieu où il devait mourir.

Les désignations pour les Kommandos, que nous connaissions bien, c'est à dire, je répète, en particulier Dora, Lora, S 3 Kommandos d'extermination, les désignations pour ceux d'entre nous qui devaient y aller, étaient faites par des détenus.

Ainsi on avait fait descendre le détenu au dernier degré possible, en l'astreignant à être le propre bourreau de son frère. Je vous ai parlé du Bloc 6I où était assurée l'extermination des incapables, des inaptes au travail. Les exécutions étaient également faites par des détenus sous surveillance et sous contrôle S.S. C'est peut-être là que

H0481-0086

réside, au point de vue humain, le crime capital, car ces hommes qui ont été astreints à ainsi torturer les leurs, sont maintenant remis dans la vie, mais profondément modifiés.

M. DUBOST.- Quels sont les responsables de ces crimes, pour autant que vous puissiez porter un témoignage personnel de ces responsabilités ?

Dr. DUPONT.- Un point est particulièrement frappant, c'est que ces méthodes que j'ai pu observer à Buchenwald, je les ai retrouvées ensuite comme ayant été celles, à quelques différences près, de tous les camps. Il y avait dans la conduite des camps, une uniformité de méthodes qui indique évidemment des ordres supérieurs. Dans le cas précis de Buchenwald, le personnel, si dur qu'il ait pu être, n'avait jamais l'initiative de tels actes, et d'ailleurs ils -le Lagerführer, le Médecin S.S. lui-même - se réfugiaient toujours derrière des ordres supérieurs, souvent d'une façon vague. Le nom le plus fréquemment évoqué était celui d'HIMMLER. D'autres noms furent évoqués, pour le "6I", Bloc d'extermination : le nom du Médecin-Chef de tous les camps, LOLLING fut prononcé de nombreuses fois, en particulier par un Médecin S.S. du camp nommé BENDER ; pour les sélections d'invalides ou de Juifs qui furent renvoyés soit vers Auschwitz soit vers Bergen-Belsen pour être gazés, j'entendis prononcer le nom de POHL.

Q.- Quelles étaient les fonctions de POHL ?

R.- Chef de l'Administration S.S. à Berlin, Division D 2.

Q.- Ces atrocités pouvaient-elles rester ignorées en général du peuple allemand dans son ensemble, ou sont-elles venues nécessairement à sa connaissance ?

...

H0481 - 0087

Dr.DUPONT.- Leur ignorance, après des années d'existence pour les camps, était impossible. Lors de notre transport, nous nous sommes arrêtés à ~~Breude~~ Trèves, dans les wagons, dans certains wagons, les détenus étaient complètement nus, dans d'autres ils étaient vêtus, la population était aux abords de la gare assez nombreuse, elle a vu ce transport. Certaines personnes excitaient d'ailleurs les soldats S.S. qui patrouillaient sur le quai.

Mais il y avait d'autres moyens pour la population d'être renseignée. Tout d'abord les Kommandos extérieurs des camps : pour Buchenwald, il y avait des Kommandos qui allaient à Weimar, il y en avaient qui allaient à Erfurth, d'autres à Iéna, ils partaient le matin, rentraient le soir, au cours de la journée ils se trouvaient mêlés à la population civile. Enfin dans les usines, le personnel de maîtrise n'était pas militaire,-le Meister n'était pas S.S., ils rentraient chez eux le soir, et pendant toute la journée ils avaient fait travailler les détenus. Dans certains cas, même, il y avait comme ouvriers dans certaines usines, des civils, c'était le cas en particulier de l'usine Gustlow de Weimar.

Enfin le ravitaillement du camp était assuré par des services civils qui pénétraient dans le camp, je vis des camions civils pénétrer dans le camp.

L'administration des chemins de fer, était obligatoirement au courant, des trains nombreux, tous les jours, assuraient le transport des détenus d'un camp à un autre, ou bien de France en Allemagne, et ces trains étaient conduits par des cheminots. Enfin, à Buchenwald, tous les jours, il y avait un service régulier de chemin de fer qui aboutissait à la Gare de Buchenwald. De ce côté là donc, l'Administration des Chemins de fer pouvait être renseignée.

Enfin, dans les usines, des commandes étaient passées,

H0481 - 0088

et le milieu industriel ne pouvait pas ne pas être renseigné sur le personnel qu'il utilisait pour sa fabrication.

J'ajoute qu'il y avait des visites, des détenus allemands recevaient quelquefois des visites. Je connaissais certains détenus allemands, et je savais qu'ils s'entretenaient lors de ces visites avec leur famille, qui n'était pas, dans la mesure du possible, sans renseigner leur entourage. Que la population allemande ait eu connaissance des camps, ne semble pas pouvoir être nié.

MR. DUBOST.- L'armée ?

Dr. DUPONT.- L'armée avait connaissance des camps, du moins, voilà ce que j'ai pu voir : chaque semaine à Buchenwald, il y avait ce que nous appelions des Commissions, c'est à dire un groupe d'officiers qui venaient visiter le camp, parmi ces officiers il y avait des S.S. Mais j'ai vu de très nombreuses fois, des éléments appartenant à la Wehrmacht, à la Luftwaffe, venir assister à ces visites.

Enfin, certaines fois nous avons pu identifier les personnalités qui sont venues visiter le camp, assez rarement pour moi. Le 22 Mars 1945, le Général BOUGROWSKI est venu visiter le camp et s'est en particulier longuement arrêté au Bloc 6I. Il était dans cette visite, accompagné d'un Général S.S. et du Médecin-Chef du Camp SCHILOWSKI.

Enfin, un autre point. Dans les derniers temps, la garde de Buchenwald, en plus des S.S. ....

Q.- Je vous demande pardon de vous interrompre - pourriez vous rappeler ce qu'était le Bloc 6I ?

R.- Le Bloc 6I était le bloc d'extermination des éléments cachectiques, c'est à dire arrivés à un degré d'épuisement ne leur permettant plus d'assurer un travail quelconque.

...

H0481 - 0089

que.

MR. DUBOST.- Est-ce un témoignage direct que vous portez à ce propos, à propos de cette visite au Bloc 6I ?

DR. DUPONT.- C'est un témoignage direct.

Q.- Qui met en cause ?

R.- Dr BOUGROWSKI.

Q.- De l'Armée ?

R.- Non, médecin et un Général S.S. que je ne peux pas identifier.

Q.- Les milieux universitaires ignraient-ils les travaux qui se faisaient dans les camps ?

R.- A Buchenwald, à l'Institut de Pathologie, étaient faites des préparations pathologiques, et il y en avait évidemment d'extraordinaires, car, - là je parle en médecin - nous nous sommes trouvés devant des cas que la médecine ne peut plus observer aujourd'hui. Ce sont des cas qui étaient décrits dans les manuels des siècles derniers; de très belles pièces étaient préparées et envoyées aux Universités, en particulier à l'Université d'Iéna. D'autre part, il y avait également des pièces qui n'étaient pas à proprement parler anatomiques, on envoyait aux Universités des tatouages préparés.

Q.- L'avez-vous vu personnellement ?

R.- J'ai vu préparer les tatouages.

Q.- Alors comment se procurait-on les pièces anatomiques , comment se procurait-on ces tatouages ? On attendait la mort naturelle, naturellement ?

R.- Dans les cas que j'ai pu observer, il y avait eu mort naturelle ou exécution. Avant notre arrivée, et je peux à ce sujet citer des témoins, on tuait un homme pour prendre son tatouage. Cela se passait, je précise, je n'étais pas à

...

H0481-0090

Buchenwald, et je relate ce que m'ont affirmé certains témoins dont je vais donner les noms, du temps où le commandement du camp était assuré par un certain KOCH on exécutait les hommes qui avaient des tatouages particulièrement artistiques. Le témoin que je peux citer est un Luxembourgeois quis'appelle Nicolas SIMON et qui vit à Luxembourg. Il a passé six ans à Buchenwald dans des conditions exceptionelles où il a pu être à des postes d'observation uniques.

MR. DUBOST.- Mais on nous a dit que KOCH avait été condamné à mort et exécuté précisément pour ses excès ?

DR. DUPONT.- Il y a eu, d'après ce que j'ai su, pour KOCH, une histoire d'escroquerie. C'était un différent qui l'opposait à l'Administration S.S. Il a été incontestablement arrêté et emprisonné.

LE PRESIDENT.- Nous allons suspendre la séance.

(Suspension d'audience de IO minutes).

MR. DUBOST.- Nous en étions restés à la fin de KOCH, et le témoin disait au Tribunal que KOCH avait été exécuté, non en châtiment des crimes qu'il avait commis sur la personne des internés dont il avait la garde, mais en raison des indélicatesses multiples dont il s'était rendu coupable à l'occasion de son service. Ai-je bien compris l'explication du témoin ?

DR. DUPONT.- J'ai précisé qu'il était inculpé d'indélicatesses. Je ne peux pas être précis sur l'ensemble des accusations. Je ne peux pas affirmer qu'il était accusé uniquement d'indélicatesses à l'égard de son Administration. Je sais que de celà il était accusé, je n'ai aucun autre renseignement.

...

H0481-0091

MR. DUBOST.- Vous n'avez plus rien à ajouter.?

DR. DUPONT.- Je peux dire que ces renseignements nous les tenons du Médecin OWEN qui avait été arrêté en même temps que lui, et qui avait été remis en liberté, et qui,dans les derniers temps c'est à dire les premiers mois de I945 était de retour à Buchenwald.

Q.- De quelle nationalité était ce médecin ?

R.- Allemand. Il était interné, c'était un S.S., ils avaient été arrêté KOCH et lui au même moment. OWEN a été libéré et est revenu à Buchenwald avec son grade et ses fonctions au début de I945. Il parlait volontiers aux détenus et les renseignements que je donne, nous les tenons de lui.

MR. DUBOST.- Je n'ai plus de questions à poserau témoin, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT.- Les avocats de la défense ont-ils des questions à poser ?

Dr MARKEL.- Avocat MARKEL, défenseur de la Gestapo.- Monsieur le témoin, vous venez de dire que les méthodes de traitement à Buchenwald, n'étaient pas particulières à Buchenwald, mais que c'étaient des méthodes résultant d'un ordre général. Vous avez donnez les motifs en disant que dans tous les autres camps, ces coutumes et ces méthodes existaient. Comment dois-je comprendre cette expression :"dans tous les autres camps". ?

DR. DUPONT.- Je parle des camps de concentration. Je précise : un certain nombre d'entr'eux : Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen; des Kommandos comme Dora, Lora, S.3, Wansleben, Ebensee, pour ne citer que ceux-là.

DR. MARKEL.- Etiez-vous personnellement dans ces camps ?

DR. DUPONT.- Je suis allé personnellement à Buchenwald, les témoignages précis quant aux autres, je les ai recueillis

...

H0481 - 0092

auprès de mes amis qui avaient été dans ces camps. D'autre part le chiffre des morts de mes relations est suffisamment éloquent pour prouver que dans tous ces camps, on exterminait de la même façon.

DR. BABEL.- Dr BABEL, défenseur des S.S. et de la S.D.- J'aurai volontier des renseignements sur le Bloc auquel vous apparteniez. Pourriez-vous dire au Tribunal, de quelle façon étaient répartis ces prisonniers. Ils avaient des marques extérieures. Certains avaient une tache rouge, d'autres une tâche verte sur leur uniforme ?

DR. DUPONT.- Effectivement, il y avait un certain nombre d'écussons, qui se trouvaient tous rassemblés dans les mêmes Kommandos. Je vais préciser : au Kommando de la "terrasse", appelé "Entweserung" ou j'étais, j'ai travaillé côte à côte avec des "droits communs" allemands ayant l'écusson vert. Au point de vue nationalité, dans ce Kommando, nous étions : Russes, Tchèques, Belges, Français. Les écussons étaient différents. Les traitements étaient les mêmes, et dans ce cas particulier, nous étions même commandés par des "droits commun".

SB I. 4 à 5 h.

28/I/46

H0481 – 0093

Dr.BABEL.- Je n'ai pas compris votre réponse . Est-ce que les détenus étaient partagés en diverses catégories que l'on pouvait reconnaitre par des étoiles ou par d'autres signes ? vert, bleu, etc ?

M.DUPONT.- J'ai dit que dans le camp il y avait différents écussons , insignes triangulaires, qui étaient en principe affectés ç des catégories différentes mais tous ces hommes étaientmêlés et soumis au même régime

DR.BABEL.- Je ne vous ai pas parlé du traitement mais des signes distinctifs .

DR.DUPONT.- Pour les Français c'était l'écusson..

DR.BABEL.- Pour tous ceux qui étaient internés . Pas seulement les Français .

DR.DUPONT.- Je réponds : pour les Français qui étaient ceux que je connaissais le mieux , l'écusson rouge politique était donné indifféremment à tous , y compris les détenus transportés de Fort Barraut , qui étaient tous des éléments de droit commun . J'ai observé la même chose chez les Tchèques, chez les Russes . Qu'il y ait eu de prévu des écussons différents, c'est exact .Qu'un usage rationnel en ait été fait, cela n'existe pas .

Enfin je reviens sur ma déposition d'il y a un instant . Même s'il y avait des écussons différents , les gens étaient cependant mêlés, soumis au même traitement, exactement au même régime .

DR. BABEL.- Nous savons qu'ils étaient mêlés, ce n'est pas ce que j'ai demándé . Vous avez été assez longtemps dans le camp, vous pouvez, à mon avis répondre à ma question . Comment ces prisonniers étaient-ils répartis ? Au

H0481 - 0094

tant que je sais, ils étaient répartis en groupes, politiques, criminels et d'autres groupes encore . Chacun de ces groupes étaient désignés par une marque distinctive, par exemple la croix verte sur l'habit, la bleue, la rouge, ou d'autres encore .

DR.DUPONT.- Il y avait différents écussons de prévus pour différentes catégories . Ces catégories étaient mêlées . Les éléments appartenant à la catégorie:criminels se trouvaient mêlés aux éléments appartenant à la catégorie: politiques . Il y avait toutefois des blocs où tel ou tel de ces éléments prédominait, mais ils n'étaient pas réparti par catégorie individualisée par leur signe extérieur .

DR.BABEL.- On m'a dit que les détenus politiques avaient un insigne bleu , les détenus criminels un insigne vert . Nous avons entendu un témoin ici qui nous l'a confirmé et qui nous a dit que les détenus criminels avaie un insigne vert . Les asociaux avaient un autre insigne . On pouvait les reconnaitre d'après cet insigne et savoir à quelle catégorie ils appartenaient .

DR.DUPONT.- Il est exact que différents insignes existaient . Il est exact que ces insignes étaient prévus pour des catégories différentes, mais pour rester dans la vérité, il faut préciser que l'utilisation de ces insignes n'était pas faite . Pour les Français en particulier, il n'y avait que des insignes politiques, ce qui augmentait encore la confusion, car, étaient considérés partout comme des éléments politiques, des criminels notoires venus de prisons de droit commun . Les écussons destinés à distinguer les différentes catégories existaient, mais il n'était pas fait usage systématique de ces insignes . Il

H0481 – 0095

n'en était pas fait usage du tout lorsqu'il s'est agi des Français .

DR.BABEL.-Si j'ai bien compris, vous avez dit que les Français étaient tous désignés comme prisonniers politiques ?

DR.DUPONT.- Cela est exact .

DR.BABEL. - Parmi ces prisonniers français, il n'y avait pas seulement des prisonniers politiques, mais également des criminels .

DR.DUPONT.- Il y avait parmi ...

DR. BABEL.- Vous avez certainement dit cela : qu'il y avait des criminels parmi les Français et qu'on ne les distinguait pas des autres, parce qu'ils portaient le même insigne .

DR.DUPONT.- Je l'ai dit .

DR.BABEL.- Pardon ?

DR.DUPONT.- J'ai dit qu'il y avait des criminels venus de prisons bien spéciales, qui n'avaient pas reçu l'insigne vert qu'ils auraient dû avoir avec un F mais qui avaient reçu l'insigne politique .

DR.BABEL.- Quelle était votre activité dans le camp à Buchenwald?

DR.DUPONT.- Je suis arrivé en Janvier . Pendant trois mois j'ai été affecté successivement à la carrière et à la temasse Ensuite j'ai été affecté au Revier , c'est à dire à l'infirmerie du camp .

DR.BABEL.- Quelles étaient vos fonctions à cet endroit-là ?

H0481 – 0096

DR.DUPONT.- J'étais affecté au service de l'ambulance des maladies internes .

DR.BABEL.- Avez-vous agi d'une manière autonome Quels étaient vos ordres pour le traitement des malades ?

DR.DUPONT.- Nous agissions sous le contrôle du médecin SS. Nous avions un certain nombre de places pour hospitaliser certains malades , dans la proportion de I pour 20 malades . Comme médicaments nous n'avions pratiquement rien . J'ai exercé à l'infirmerie jusqu'à la libération .

DR.BABEL.- Aviez-vous des ordres concernant le traitement des malades ? Deviez-vous les traiter comme médecin, ou deviez-vous agir en sorte qu'ils meurent ?

DR.DUPONT.- A ce propos, j'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades qui ne pouvaient pas guérir pour les envoyer à l'extermination . Cet, ordre, je ne l'ai jamais exécuté .

DR.BABEL.- Vous a-t-on dit que vous deviez choisir ceux que vous vouliez envoyer à l'extermination ?

DR.DUPONT.- J'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades les plus graves pour les envoyer au bloc 6I où ils devaient être exterminés . C'est le seul ordre que j'ai reçu concernant les malades .

DR.BABEL.- Vous avez dit :"où ils devaient être exterminés" Vous a-t-on dit :"On les envoie au bloc 6I et voici ce qu'on va leur faire dans ce bloc ". ?

DR.DUPONT.- Le bloc 6II était contrôlé par un sous-officier allemand du nom de Wilhelm qui dirigeait lui-même les exécutions et c'est lui qui a donné cet or-

H0481 – 0097

ère de sélectionner les malades pour les envoyer dans ce bloc . Je suppose que la situation est suffisamment claire .

DR.BABEL.- C'est une conclusion que vous tirez . Vous n'avez pas reçu une indication formelle .

DR.DUPONT.- L'indication d'envoyer les malades incurables ...

DR.BABEL.- Il me semble que vous ne répondez pas à ma question par oui ou par non . Vous vous écartez de la question .

DR.DUPONT.- Il a été dit que ces malades devaient être envoyés au 6I . Il n'a pas été ajouté autre chose , mais tous les malades envoyés au 6I étaient exécutés .

DR.BABEL.- C'est autre chose . Vous n'avez pas observé vous-même , mais vous avez entendu dire que ceux qui étaient envoyés là-bas n'en revenaient pas .

DR.DUPONT.- Cela n'est pas exact . J'ai pu l'observer moi-même, car au bloc 6I qui était contrôlé par un détenu du nom de Louis Cunish , j'étais le seul médecin à pouvoir entrer . J'ai en extraire quelques malades. Les autres sont morts .

DR.BABEL.- Pourquoi quand on vous a donné cet ordre n'avez-vous pas dit : "Je ne le fais pas" ?

DR.DUPONT.- Si j'ai bien compris la question il m'est demandé pourquoi quand on m'a indiqué qu'il fallait envoyer les plus malades ....

DR.BABEL.- Avez-vous reçu un ordre de rechercher des prisonniers pour les envoyer au 6I ? Pourquoi n'avez-vous pas dit : "Je sais ce que vous voulez en faire et

H0481 - 0098

je n'exécute pas cet ordre"?

DR.DUPONT.- Parce que c'était pour moi la mort .

DR.BABEL.- Oui . Et pour des Allemands qui auraie refusé d'exécuter un tel ordre qu'est-ce que cela aurait signifié pour eux ?

DR.DUPONT.- De quels Allemands s'agit-il ? D'allemands détenus ?

DR.BABEL.- N'importe lesquels . Un médecin allemand ou un fonctionnaire quelconque de votre hopital , un homme qui était occupé là-bas . S'il avait reçu un tel ordre et s'il s'y était refusé à l'exécuter , que lui serait-il arrivé ?

DR.DUPONT.- Si un détenu se refuse d'une façon nette à exécuter un tel ordre, c'était la mort . En fait nous pouvions quelquefois ne pas l'exécuter . Je précise que je n'ai jamais envoyé personne au bloc 6I .

DR.BABEL.- J'aurais une question générale à vous poser au sujet des conditions qui régnaient au camp . Quand on n'a jamais vu un camp il est difficile de s'imaginer les conditions réelles qui y règnent . Peut-être pourriez-vous donner au Tribunal une description courte de la répartition du camp .

DR.DUPONT.- Je crois m'être assez étendu tout à l'heure sur l'organisation du camp . Je me permets de demander au Président s'il est utile de revenir sur cette question .

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que cela soit nécessaire .Vous pouvez, si vous le voulez poser des questions au témoin , pour démontrer qu'il ne dit pas la

H0481 – 0099

vérité, mais ne lui ppsez pas de questions générales , mais plutôt des questions bien définies .

DR.BABEL.- Le camp se compose d'un camp intérieur enfermé dans des barbelés . Dans ce camp se trouvaient les baraques dans lesquelles les prisonniers étaient logés . Comment cet intérieur était-il gardé ?

LE PRESIDENT.- Voulez-vous avoir l'amabilité de poser une seule question à la fois . La question que vous venez de poser se compose de trois ou quatre questions différentes .

DR.BABEL.- Le camp proprement dit, dans lequel les baraques se trouvaient , comment est-il séparé des autres parties du camp . Quelles sont les mesures de sécurité ?

DR.DUPONT.- Le camp des détenus est un tout isolé du reste de la vie par un réseau de fils de fer barbelés électrifiés .

DR.BABEL.- Où se trouvaient les hommes de garde ?

DR.DUPONT.- Les hommes de garde du camp se trouvaient dans des tourelles situées tout alentour du camp. Ils se trouvaient à la porte et ils patrouillaient à l'intérieur .

DR.BABEL.- A l'intérieur du camp ?

DR.DUPONT.- Evidemment à l'intérieur du camp et à l'intérieur des baraques, ils avaient le droit d'entrer partout .

DR.BABEL.- On m'a dit que chaque baraque dépendait d'un homme , d'un SS , ou d'un autre Allemand et que pour le reste , à l'intérieur de ce camp entouré

H0481 – 0100

de barbelés, il n'y avait pas de sentinelles .
Les sentinelles étaient là pour faire régner l'ordre , elles avaient une mission administrative et il y avait un kapo qui provenait des détenus et qui avait le droit d'exercer toutes les fonctions d'un homme de garde en tant que kapo . Peut-être qu'à Buchenwald ou à Dachau, il en était autrement ?

DR.DUPONT.- J'ai répondu à toutes ces questions au cours de ma déposition en indiquant que les camps étaient tenus par les SS d'une façon assez connue, et que d'autre part les SS utilisaient les détenus comme intermédiaires dans de nombreux cas . A Buchenwald, comme je suppose dans la totalité des autres camps de concentration il en était ainsi .

DR.BABEL.- La réponse à cette question a été éludée . Je renonce à ce sujet de questions parce que je ne veux pas de réponses qui ne sont pas claires , mais je voudrais encore demander une chose .

Vous avez dit que dans le bloc 58 , en rapport avec le fait dont vous avez parlé, qu'il y avait un professeur . D'après ce que j'ai entendu dans les écouteurs , j'ai compris qu'il y avait un professeur là-bas . Vous avez dit que c'était un bloc dans lequel, parlant de l'amoindrissement de la condition humaine, il y avait à la fin 1200 hommes .

DR.DUPONT.- Il y avait 1200 hommes au bloc 58 quand j'y ai trouvé le Docteur Léon Kinberg .

DR BABEL.- Oui, et autant que j'ai pu comprendre vous avez dit que dans ce bloc dont vous avez parlé , il y avait outre des Français , des Russes, des Polonais, des Tchèques, des juifs, il y avait toutes sortes de gens . Vous avez dit que non seulement par le fait qu'il y en

H0481-0101

avait 1800 , mais par le fait de la promiscuité avec tous ces peuples, il y avait un amoindrissement de la dignité humaine , non seulement par le nombre mais par la promiscuité .

DR.DUPONT.- Je précise que le fait de mélanger des éléments de langue différente , d'hommes qui sont incapables de se comprendre , n'est pas un crime, mais constitue le premier élément qui favorisait toutes les autres mesures employées pour obtenir une dégradation humaine chez les détenus .

DR.BABEL.- A votre avis la promiscuité du Français avec des Tchèques, des Polonais, des Russes ou des juifs peut être une dégradation ?

DR.DUPONT.- Je ne vois pas l'intérêt de cette question . Le fait de la promiscuité ...

DR.BABEL.- Vous n'avez pas besoin de savoir pourquoi je m'intéresse à cette question , je sais pourquoi je la pose .

DR.DUPONT.- Le fait d'avoir des éléments de langue différente, ensemble, n'est pas dégradant . Je n'ai jamais ni pensé, ni dit une telle chose , mais l'entassement d'éléments différents à tous points de vue , notamment différents par leur langage , rendait les conditions de vie, déjà très difficiles , et le terrain était ainsi facilité quand il s'agissait d'appliquer toutes les autres mesures sur lesquelles je me suis étendu et qui avaient pour but et pour fin la dégradation humaine .

DR.BABEL.- Je ne peux toujours pas comprendre pourquoi il y a une dégradation quand on rassemble des gens qui ne se comprennent pas l'un l'autre .

H0481-0102

LE PRESIDENT.- Il vous a donné sa réponse . Il trouve que ceci tend à la dégradation . Cela n'a aucune importance que vous le compreniez ou non .

DR.BABEL.- La transmission à travers les écouteur est difficile . Si je ne peux pas comprendre tout à fait ce que le témoin a dit , je suis obligé de le faire répéter . Encore une question ...

M.DUBOST.- Je ne voudrais pas que le Tribunal prenne cette intervention pour une interruption dans le contre interrogatoire , cependant il me parait nécessaire de dire qu'une confusion est certainement née dans l'esprit du défenseur tout à l'heure à la suite d'une erreur d'interprétation qui m'a été signalée .

Il a posé une question insidieuse à mon témoin lui demandant si les éléments français déportés étaient en majeure partie des criminels et l'on a traduit seulement : si les éléments français déportés étaient des criminels . Le témoin a répondu à la question qui avait été traduite en français et non pas à la question qui avait été faite en allemand . Je demande donc que la question soit reposée par le défenseur et correctement traduite .

LE PRESIDENT.- Vous comprenez ce que M.Dubost a dit ?

DR.BABEL.- Je crois avoir compris d'une façon générale . Je crois avoir compris qu'il y avait une erreur de traduction . Je ne peux pas juger, je ne suis pas en état de poursuivre la question en français .

LE PRESIDENT.- La meilleure chose est de continuer votre contre-interrogatoire , si vous avez d'autres questions à poser .

H0481-0103

M.Dubost pourra poser après d'autres questions s'il désire éclaircir quelque chose .

M.DUBOST.- Je répète que la question a été traduite de la façon suivante :

LE PRESIDENT.- J'ai dit que le Docteur Babel doit continuer son contre interrogatoire et que vous pourrez l'éclaircir concernant cette question de traduction, quand vous reprendrez la parole .

DR.BABEL.- Monsieur le Président, le Défenseur de l'accusé Kaltenbrunner a déclaré que la défense est très compliqué, il est difficile de faire un contre-interrogatoire quand on ne sait pas d'avance de quelle question il s'agira lors de l'interrogatoire du témoin . L'interrogatoire de ce témoin a été si important qu'il m'a été difficile de le suivre simplement avec de courtes notes et de préparer mon interrogatoire contradictoire . Au sujet des défenseurs des organisations, Monsieur le Président nous a dit que nous aurions plus tard l'occasion de compléter notre interrogatoire contradictoire ou d'entendre des témoins plus tard .

LE PRESIDENT.- J'ai déjà dit ce que j'avais à dire concernant ce point . Comme les avocats de la Défense devaient s'attendre à ce que les interrogatoires des témoins portent sur les camps de concentration, je crois qu'ils auraient pu préparer leur contre-interrogatoire pendant les quelques jours qui ont précédé .

DR.BABEL.- Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas le moment de discuter avec le Tribunal au sujet de cette question . Peut-être aurons-nous l'occasion au cours d'une séance privée de voir à ce que

H0481-0104

le procès se déroule d'une façon régulière et sans obstacles . J'y ai d'ailleurs le plus grand intérêt . Je voudrais ne mettre aucun obstacle à la procédure, mais au contraire j'ai beaucoup d'intérêt à ce que la procédure aille vite et que le procès soit rapidement terminé .

LE PRESIDENT.- Docteur Babel, je vous ai déjà montré que vous deviez vous attendre à ce que des témoins soient appelés pour parler des conditions existantes dans les camps de concentration ; vous aviez donc toute possibilité, depuis le début du procès , de savoir sur quel sujet vous alliez contre-interroger . Je ne vois aucune raison pour qu'il y ait une séance à huis clos afin de discuter ceci avec vous .

DR.BABEL.- Puis-je vous remercier du renseignement, mais je ne peux pas savoir d'avance ce que le témoin va dire . Je voudrais savoir ce qui se passait dans les camps de concentration et si le témoin rapporte des détails, je ne peux pas les connaître d'avance en ce qui concerne la vie dans les camps de concentration .

M.DUBOST.- Je prie le Tribunal de prendre note que la Défense a employé en posant une question au témoin français, des mots qui se traduisent textuellement par : en majeure partie . Cela avait trait à la qualité des déportés français . Etaient-ils en majeure partie des criminels de droit commun, voilà la question .
Le témoin a compris comme, moi :"Vous avez bien dit qu'il y avait des criminels " et non pas : "que les transports étaient composés en majeure partie de criminels " .
Sa réponse était normale . Le tribunal me permettra de demander au témoin de bien vouloir préciser .

H0481-0105

LE PRESIDENT.- Certainement, certainement .

M.DUBOST.- Quelle était la proportion de criminels de droit commun et de patriotes déportés ? Est-ce que lui-même était un criminel de droit commun ou un patriote, ou d'une façon générale, les généraux, les personnalités dont il a donné les noms étaient des criminels de droit commun ou des patriotes ?

DR.DUPONT.- La proportion des criminels de droit commun français était extrêmement faible . Les droit commun sont arrivés dans un transport venant de Fort Barreau . Je ne peux pas indiquer le chiffre exact mais sur l'ensemble des détenus, il y en avait quelques centaines . D'autre part dans les autres convois il est arrivé dans la proportion de 2 ou 3 pour mille, mxxxxxxxit que ce sont introduits dans nos transports des éléments de droit commun .

M.DUBOST.- Je vous remercie .

LE PRESIDENT ;- Le témoin peut se retirer .

Monsieur Dubost avez-vous l'intention d'appeler d'autres témoins concernant les camps de concentration Comme je l'ai déjà fait remarquer les preuves, à l'exception du contre-interrogatoire , n'ont pas été discutées Vous avez aussi des preuves par films . D'après l'article I8 du Statut, nous devons poursuivre ce procès le plus rapidement possible . J'aimerais faire remarquer que d'après l'article 24 E du Statut, vous avez l'occasion de présenter des preuves . Il vous donne le droit, si nécessaire de pouvoir demander d'autres preuves que celles qu'on a approfondies concernant les conditions dans les camps de concentration .

M.DUBOST.- Le témoin que je vais prier le Tri-

H0481-0106

bunal de bien vouloir entendre, doit apporter une précision sur un point particulier qui reste pendant depuis plusieurs semaines . Le Tribunal se souvient que pendant l'exposé des preuves de mes collègues américains, la question s'est posée de savoir si Kaltenbrunner était allé à Mauthausen . Or j'apporte en preuve le témoignage de M.Boyx qui doit démontrer au Tribunal que Kaltenbrunner a été à Mauthausen . Il a pris des photos et le Tribunal va l'entendre , nous allons lui montrer les photographies que le témoin a apportées avec lui .

LE PRESIDENT.- Très bien . Comment vous appelez vous ?

LE TEMOIN.- François Boyx.

LE PRESIDENT.- Etes-vous français ?

F.BOY.- Je suis réfugié espagnol .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter ce serment après moi : Je jure de parler sans haine et sans crainte, je dirai la vérité, toute la vérité et seulement la vérité .

Le vez la main droite et dites : Je le jure .

F.BOYX- Je jure de parler sans haine et sans crainte, je dirai la vérité, toute la vérité et seulement la vérité . Je le jure .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous épeler votre nom .

LE TEMOIN.- B.O.I.X.

M.DUBOST.- Vous êtes né le I4 Août I920 à Barcelone ?

R. Oui .

Q. Vous êtes reporter photographe et vous étiez

H0481-0107

interné au camp de Mauthausen depuis ?

F.BOIX.- Depuis le 27 Janvier I94I .

M.DUBOST.- Vous avez remis aux enquêteurs un certain nombre de photographies ?

R. Oui .

Q.- Elles vont être projetées et vous direz, sous la foi du serment, dans quelles conditions et où ces photographies ont été prises .

R.- Oui .

Q.- Comment vous êtes-vous procuré ces photos?

R.- Par suite de mon métier, je suis entré à Mauthausen dans le service d'identification du camp . Il y avait un service de photos et on pouvait photographier tous ce qui se passait dans le camp pour l'envoyer au Haut commandement à Berlin .

(Projection des photographies)

Voici la vue générale de la carrière .

Q.- C'est ici que travaillaient les internés ?

R.- La majeure partie des internés .

Q.- A quel endroit est l'escalier ?

R.- Au fond .

Q.- De combien de marches se compose-t-il ?

R.- I60 marches d'abord, mais après il en avait I86 .

Q.- Nous pouvons passer à la photo suivante .

Boix .- Ceci est une cour de la carrière pendant une visite du Reichfuhrer Himmler , de Kaltenbrunner du gouverneur de Lintz et quelques autres chefs dont je ne sais pas le nom .

H0481-0108

Ce que vous voyez en bas est le cadavre d'un homme tombé du haut de la carrière, comme il y en avait t tant chaque jour .

M.DUBOST.- Nous pouvons passer à la suivante .

F.BOIX.- Ceci est pris en avril I94I . Mes camarades espagnols réfugiés en France trainent le wagonnet de terre , c'était le travail que nous avions à faire .

Q.- Par qui a été prise cette photo ?

R.- A ce moment-là c'était Paul Ricker, professeur à Essen.

Q.-Nous pouvons passer à la suivante .

R.- Ceci est une mascarade faite au sujet d'un autrichien qui s'était évadé . Il était menuisier au garage , il a pu faire une caisse où on pouvait tenir et sortir ainsi du camp . Mais au bout de quelque temps il a été repris . On l'a mis sur la brouette qui servait à transporter les morts au crématoire , il y avait des écriteaux en Allemand disant : "Tous les oiseaux sont de retour " Il a été condamné, promené devant IO.000 déportés , il y avait un orchestre de gitans qui pendant tout ce temps jouait de la musique. Quand il a été pendu , il se balançait à cause du vent qu'il faisait et on jouait une musique très connue qui s'appelle Beer Barel Polka.

Q.- La suivante .

R.-Ceci est la mascarade . Ceux qui sont à gauche sont les Espagnols , ils sont plus petits . Celui qui est devant avec le béret est un criminel de Berlin qui s'appelle Schultz, qu'on employait pour ces mascarades . On voit au fond l'homme qui va être pendu .

H0481-0109

M.DUBOST.- La suivante . Par qui ces photos ont-elles été prises .

F.BOIX.- Par Fritz Kornacq SS Obersseharfuhrer Il a été tué en Hollande par les forces américaines en I944 .

Cet homme a reçu une balle dans la tête . On l'a hissé pour faire croire que c'était un suicide et qu'il voulait se jeter par dessus les barbelés .

Cette autre photo représente des juifs hollandai C'est à la baraque de quarantaine . Les juifs étaient obligés le jour même de leur arrivée de se jeter dans les barbelés parce qu'ils se rendaient compte qu'il n'y avait aucun espoir pour eux d'en sortir .

Q.- Par qui ces photos sont-elles prises ?

R.- A ce moment-là c'était SS. Obersharfuhrer Paul Ricker professeur à Essen .

Q.-La suivante .

R.- Ce sont deux juifs hollandais .On peut voir l'étoile rouge qu'ils portaient . C'était soi-disant une tentative d'évasion : fluchtversucht .

Q.- En réalité qu'est-ce que c'était ?

R.- Ils étaient envoyés par les SS pour chercher des pierres à côté des barbelés . Les SS qui étaient en surveillance à la deuxième enceinte de barbelés tiraient sur eux parce qu'ils recevaient une prime pour chaque homme qu'ils arrêtaient .

Cette autre photo représente un juif en I94I au moment de la construction du soi-disant camp russe devenu après camp sanitaire . Il est pendu avec la ficelle quil employait pour tenir sa culotte .

H0481-0110

M.DUBOST.- C'est un suicide ?

F.BOIX.- soi-disant . C'est un homme qui ne pouvait plus envisager la possibilité de s'en sortir , il était poussé à bout par les travaux et les tortures .

Q.- Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

R.- C'est un juif dont j'ignore la nationalité Il a été mis dans un tonneau plein d'eau jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus . On l'a frappé jusqu'à la mort et on lui a donné IO minutes pour se pendre . Il a pris sa propre ceinture pour le faire , autrement il savait à quoi il fallait s'attendre .

Q.-Par qui a été faite cette photo ?

R.- SS.Obersharfuhrer Paul Ricker .

Q.-Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

R.- Ici on voit la police de Vienne en train de visiter la carrière .C'était entre juin et juillet I94I Les deux déportés qu'on voit ici sont deux camarades espagnols .

Q.- Que font-ils ?

R.- Ils démontrent aux Messieurs de la police la façon dont il fallait lever les pierres parce qu'on n'avait pas d'outils pour le faire autrement .

Q.- Vous avez connu des policiers parmi ceux qui sont venus ?

R.- Non parce qu'ils ne sont venus qu'une fois . On a eu seulement le temps de les regarder .

Cette photo date de I943 , c'était au moment de l'anniversaire de SS Øbersturmbannfuhrer Franz Ziereis

H0481-0111

Il est entouré par l'état-major du camp de Mauthausen .Je pourrais vous dire tous les noms de ceux qui sont là.

M.DUBOST.- Donnez la photo suivante.

F.BOIX - C'est une photo prise le même jour de l'anniversaire de SS Obersturmbannfuhrer Franz Siereis. L'autre était son adjudant, je ne me souviens pas de son nom . Il ne faut pas oublier que cet adjudant appartenait à la Wehrmacht , une fois arrivé au camp, il a mis l'uniforme des SS .

Q.- Qui est-ce ici ?

R.- C'est la même visite de la police entre juin et juillet I94I à Mauthausen . C'est la porte de la cuisine . Debout il y a un condamné disciplinaire . Ce petit machin sur leur dos leur servait à porter des pierres jusqu'à 80 kilos, jusqu'à épuisement . Il y en avait très peu qui pouvaient revenir de la compagnie disciplinaire .

Cette photo représente la visite d'Himmler en avril I94I au Fuhrerheim, au camp de Mauthausen . On voit Himmler , à l'arrière le gouverneur de Lintz et à côté de lui à gauche Franz Ziereis, commandant de camp à Mauthausen .

Cette photo est prise à la carrière . Au fond à gauche on peut voir un groupe de déportés en train de travailler . Devant il y a Franz Ziereis, Himmler, puis l'obergruppenfuhrer Kaltenbrunner . Il a l'insigne d'or du Parti .

Q.- Cette photo a été prise à la carrière ? Par qui ?

R.- Par le SS Untersturmfuhrer Paul Ricker .

H0481-0112

C'était entre avil et mai I94I .A ce moment-là ce Monsieur visitait assez souvent le camp pour voir la façon dont on pouvait les organiser dans toute l'Allemagne et les pays occupés .

M.DUBOST.- C'est terminé . Vous assurez qu'il s'agit bien là de Kaltenbrunner ?

F.BOIX.- Je l'assure .

Q.- Et que la photographie a été prise au camp ?

R. Je l'assure .

Q.- Vous étiez prisonnier de guerre ou prisonnier politique ?

R. Prisonnier de guerre .

Q.-Vous vous étiez battu dans l'armée française comme volontaire ?

R.- Soit dans les bataillons de marche , soit dans la Légion étrangère, soit dans les compagnies de travailleurs pour l'armée dans laquelle j'étais , j'étais dans les Vosges, à la Cinquième armée . Nous avons été faits prisonniers, nous avons fait la retraite jusqu'à Belfort où j'ai été fait prisonnier la nuit du 20 au 2I juin I940 . J'ai été mis avec d'autres copains espagnols et transféré à Mulhouse . Sachant qu'il s'agissait d'anciens républicains espagnols antifascistes, on nous a mis avec les juifs comme considérés under mensch . Nous avons été 6 mois prisonniers de guerre et à ce moment-là nous avons appris que le Ministre de l'Extérieur avait eu une entrevue avec Hitler pour parler de la question des étrangers et d'autres questions . Nous avons su ici que parmi les questions traitées, on avait parlé de notre condition . On disait que les Allemands avaient de-

H0481-0113

mandé ce qu'il fallait faire avec les prisonniers de guerre espagnols dans l'armée française, ceux qui étaient des républicains qui avaient appartenu à l'armée républicaine . La réponse ...

M.DUBOST.- Peu importe . Bien que prisonnier de guerre vous avez été envoyé dans un camp qui n'était plus sous le contrôle de l'armée ?

F.BOIX.- Précisément . Nous étions comme/des prisonniers de guerre A . On nous a dit qu'on nous transférait dans un commando dépendant comme tous les autres Français , ensuite nous avons été transférés à Mauthausen , où nous avons vu pour la première fois ...

LE PRESIDENT.- Parlez plus lentement .

F.BOIX.- Nous avons vu qu'il n'y avait plus de soldats de la Wehrmacht et nous avons compris que nous étions dans un camp d'extermination .

M.DUBOST.- Combien êtes-vous arrivés ?

F.BOIX.- Nous étions I500 . En tout nous étions 8000 Espagnols .

Q.- Combien étiez-vous quand vous avez été libérés ?

R.- On peut évaluer le chiffre à I600 .

M.DUBOST.- Je n'ai plus de questions à poser .

MINISTERE PUBLIC RUSSE. J'aurai quelques questions à poser, demain dans la session de la matinée .

LE PRESIDENT.- Oui, je n'avais pas vu l'heure . L'audience est levée .

L'AUDIENCE EST LEVEE A I7 H.

-:-:-:-:-